

---

---

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

**Service des Commissions.**

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mardi 17 novembre 1970.** — *Présidence de M. André Cornu, vice-président.* — La commission a entendu M. Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, et M. Pierre Laurent, Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Ministère des Affaires étrangères.

M. Bourges a d'abord souligné que le budget de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques et le budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération ont des traits communs ; ils sont l'un et l'autre en augmentation : 8 p. 100 pour le budget des Relations culturelles et de la Coopération technique, 13,5 p. 100 pour la Coopération. Dans les deux cas également la nomenclature a été modifiée en vue d'une plus grande clarté de la présentation budgétaire.

M. Bourges a présenté ensuite le budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération ; aux quatorze pays de l'ancienne Communauté s'étaient déjà ajoutés les Etats africains ex-belges : Congo Kinshasa, Rwanda et Burundi. Le budget de cette année comporte en outre les crédits affectés à l'Ile Maurice qui, à partir du

1<sup>er</sup> janvier 1971, sera rattachée au Secrétariat d'Etat à la Coopération, mais la Guinée n'est pas, pour le moment du moins, de la compétence de ce Secrétariat d'Etat.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, à l'Administration centrale on ne prévoit que des ajustements de crédits ; au contraire, pour les services extérieurs, quelques réformes importantes sont envisagées : pour la première fois, on inclura dans les budgets les dépenses des centres culturels qui font partie intégrante de l'activité des ambassades. Sont créées, d'autre part, deux missions d'aide et de coopération au Burundi et à l'Ile Maurice, à effectifs réduits.

Au Titre III, le chapitre 36-41 concerne les actions de coopération culturelle et technique, c'est-à-dire les dépenses gérées directement par la France. Au total, les crédits sont de 95 millions de francs, en augmentation de 10 p. 100 par rapport à ceux de 1970 (87 millions). Les moyens dont disposera ainsi le ministère ne lui permettront pas de faire plus que l'an dernier.

Les crédits de la Recherche montrent la volonté de poursuivre l'effort accompli ; on peut souligner la fusion des huit instituts spécialisés en vue d'éviter les doubles emplois et de réaliser des économies ; ils sont réunis cette année dans un groupement d'intérêt économique, le G. E. R. D. A.

Le chapitre 41-41 est l'un des plus importants ; y sont inscrits 570 millions de francs, soit près de la moitié du budget total de la Coopération. Un seul chapitre budgétaire rassemble les crédits concernant les assistants techniques de toutes catégories : enseignants, non enseignants, mais aussi, et c'est une innovation cette année, les militaires. C'est dans ce chapitre que s'inscrivent les plus importantes augmentations de crédit. En revanche, la coopération militaire (chap. 41-42) voit ses crédits diminués ; on a établi pour la fourniture du matériel militaire un plan de cinq ans qui portera sur 150 millions de francs de fournitures en 1971, la première tranche est de 30 millions.

Les crédits afférents aux « Concours financiers » passent de 51 millions de francs en 1970, y compris Madagascar, à 50 millions de francs en 1971. Une aide toute particulière est réservée à certains pays : Haute-Volta, Dahomey, Niger, Tchad, Madagascar et Mali.

Les crédits du Fonds d'aide à la Coopération (F. A. C.) passent de 307 millions de francs en 1970 pour les autorisations de programme à 318 millions de francs en 1971.

En conclusion, M. Bourges a déclaré qu'il aurait souhaité avoir un budget un peu plus élevé, mais que ce dont il dispose est malgré tout raisonnable et marque la continuité des actions de coopération.

En réponse à MM. Rougeron et Caillavet, rapporteur, M. Bourges a expliqué les raisons de l'attachement de la France au principe de l'aide bilatérale à laquelle est affectée à peu près la moitié des crédits : l'aide internationale est souvent plus chère, de procédure plus lente et plus « technocratique ». Mais la France a participé, notamment dans le cadre du Fonds européen de développement et de l'Unesco, à des actions en coordination avec les autres pays ; elle ne néglige pas l'aide multilatérale.

M. Bourges a, d'autre part, réaffirmé que la France avait le contrôle complet des subventions d'équilibre données aux pays auxquels elle accorde sa coopération.

M. Laurent a ensuite pris la parole pour présenter le budget de la Direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Ministère des Affaires étrangères. Il a expliqué les mesures de réorganisation prises pour rendre ce budget plus clair et plus fonctionnel. Le Titre IV, par exemple, a été reconstruit pour faire mieux ressortir les dépenses selon leur fonction. 1970 a été l'année de l'amélioration du dispositif d'intervention de coopération culturelle. De nombreuses réorganisations administratives ont été entreprises tant à l'administration centrale que dans les méthodes de travail et dans la réorganisation des postes à l'étranger.

Pour la diffusion du français à l'étranger, il y a un problème de qualité des enseignants.

Quant aux livres, le Premier Ministre a appuyé les travaux d'un groupe de travail destiné à favoriser l'exportation du livre français à l'étranger qui connaît une crise grave ; le crédit à quatre-vingt-dix jours ne convient pas à cette forme de vente, de même que la garantie des investissements par le C. O. F. A. C. E. Le but sera de faire une politique contractuelle et sélective en signant des conventions avec certains éditeurs quant à leurs fournitures destinées à certaines régions du monde pour apporter une aide sélective.

Pour la radio et la télévision, l'année 1970 a vu la coordination du Quai d'Orsay avec l'O. R. T. F. et un projet de création d'un émetteur Radio-Chypre pour le Moyen-Orient en ondes moyennes.

Pour les bourses, des réformes tendent à de meilleures orientations. On espère réaliser un déplacement de 5 à 6 p. 100 par an d'une discipline à l'autre et obtenir en quatre ou cinq ans une politique orientée des bourses en faveur des enseignements scientifiques et techniques.

Certes, dans ce budget, on peut constater des distorsions et des inadaptations : 75 p. 100 des effectifs et 60 p. 100 des moyens en crédit vont à l'Afrique du Nord et à l'ancienne Indochine, contre 4 p. 100 pour l'Afrique anglophone, qui constitue ainsi une sorte de désert aux frontières de l'Afrique francophone, et 6 p. 100 seulement au Moyen-Orient. Pour les pays où l'aide est massive comme les pays du Maghreb, il faut parvenir à remplacer les actions de substitution par des actions de formation. Dans les autres pays, il faut éviter la dispersion des crédits.

MM. Pelletier, Tinant et Caillavet, rapporteur, ont posé de nombreuses questions à M. Laurent qui a développé certains points du budget de son ministère : les relations culturelles de la France avec l'Amérique latine, l'Afrique anglophone, la Corée, le Québec, les accords culturels, le plan culturel, le Fonds culturel, les bourses, les relations scientifiques en matière spatiale, le contrôle des alliances par le Parlement et les problèmes politiques posés par les relations avec l'Algérie.

Après avoir entendu l'exposé de M. Caillavet sur le budget des Affaires étrangères, relations culturelles, scientifiques et techniques, d'une part, et sur le budget de la Coopération, la commission a approuvé ses conclusions tendant à donner un avis favorable à ces deux budgets.

**Mercredi 18 novembre 1970.** — *Présidence de M. Chauvin, vice-président.* — La commission a entendu M. Jean-Louis Tinaud, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, sur les problèmes d'information, de radio-diffusion et de télévision, ainsi que M. de Bresson, Directeur général de l'O. R. T. F.

M. Tinaud a d'abord expliqué les raisons de l'accroissement du budget de l'Office qui, de 1970 à 1971, augmenterait de 21,5 p. 100 : 6,5 p. 100 au titre de la hausse des salaires et des prix, 3 p. 100 au titre des charges résultant de l'augmentation des recettes et de la fiscalité, 7 p. 100 au titre des nouveaux objectifs de fonctionnement qui comportent notamment un accroissement de 10 p. 100 du volume des programmes de la deuxième chaîne de télévision et l'amélioration de la qualité des programmes de la première chaîne, 5 p. 100 au titre des investissements, c'est-à-dire le début de l'équipement du troisième réseau de télévision qui entraînera en 1971 environ 32 millions de francs de dépenses et surtout l'achèvement du réseau de la deuxième chaîne.

Le ministre a également donné à la commission des informations sur les nouvelles structures de la télévision. Pour ce

qui est de la gestion de l'Office, les objectifs sont les suivants : à chaque production ou ensemble de production de l'Office correspond un budget et un responsable ; chaque service ou ensemble de services suit son activité au moyen de la facturation interne de ces prestations. Cette entreprise devrait trouver son aboutissement en 1972, les premiers résultats étant déjà apparus et devant apparaître encore plus nombreux et importants dès 1971.

Les projets de l'Office exigent des moyens financiers accrus. Le développement des services fournis par l'Office a été considérable depuis quatre ou cinq ans. Or, la redevance est restée stable depuis 1966. Malgré les suppléments de ressources obtenus, d'une part, de l'augmentation de la productivité, d'autre part, de l'introduction de la publicité de marque et de l'augmentation du nombre des comptes, celles-ci seront insuffisantes pour atteindre les objectifs impartis à l'Office qui sont schématiquement les suivants : égaliser la deuxième chaîne à la première, développer son rôle international, accroître la décentralisation régionale, moderniser rapidement le matériel et former un grand nombre d'agents, effectuer les regroupements immobiliers indispensables, enfin installer la troisième chaîne qui devra couvrir tout le territoire en 1976.

Le ministre a conclu en demandant à la commission d'approuver l'augmentation de la redevance proposée par le Gouvernement, redevance qui serait portée à 120 F, étant entendu que le champ des exonérations serait prochainement étendu par décret :

— pour la redevance de télévision, extension du compte unique au foyer composé, outre des parents, de leurs descendants ou ascendants, qu'ils soient ou non à charge, exonération des maisons de retraite et des hôpitaux ;

— pour la redevance de radiodiffusion, exonération de tous les auditeurs âgés de plus de soixante-cinq ans, vivant seuls ou avec une personne elle-même exonérée.

Le ministre a répondu aux questions posées par MM. Ahmed Abdallah, Miroudot, Vérillon, Mme Lagatu, MM. Noury, Minot, Diligent, Rougeron, Fleury, rapporteur, et Chauvin, vice-président.

Ensuite, M. Tinaud a fait un exposé sur le budget des différents services d'information.

Dans l'après-midi, M. Fleury a présenté son rapport sur le budget de l'O.R.T.F. Il a décrit l'organisation actuelle de l'O.R.T.F. et la situation financière de l'Office. Plusieurs membres de la commission ont insisté sur l'insuffisance de la

qualité des programmes et sur la façon négligente dont l'O. R. T. F. remplissait la mission d'éducation qui pourtant lui avait été imposée par le législateur.

Après des remarques de MM. Minot, Tinant, Lamousse, Habert, Chauvin et sur la proposition de son rapporteur, la commission a accepté par treize voix contre deux et deux abstentions l'augmentation de la redevance sous l'expresse réserve que le rapport mentionnerait les critiques concernant les programmes et compte tenu de l'engagement pris devant elle par le ministre de venir lui exposer régulièrement et de discuter avec elle les problèmes concernant la gestion et les programmes de l'O. R. T. F.

Elle a entendu le rapport de M. Fleury, rapporteur pour avis, sur les crédits de l'*Information*. M. Fleury a évoqué les diverses formes d'aides accordées à la presse et signalé l'amendement adopté par l'Assemblée Nationale concernant la Société nationale des Entreprises de Presse. La commission a décidé de s'en remettre à ce sujet à la sagesse de son rapporteur. Enfin elle a adopté les conclusions favorables de M. Fleury pour ce qui concerne les crédits de l'*Information*.

Ensuite, la commission a examiné le budget du Ministère d'Etat chargé des *Affaires culturelles*. M. de Bagnaux a présenté le rapport pour avis sur l'ensemble des crédits, M. Lamousse le rapport pour avis sur les crédits consacrés au cinéma et aux théâtres nationaux, M. Miroudot celui consacré aux crédits des monuments historiques.

M. de Bagnaux a tout d'abord rendu hommage à M. Michelet avant d'aborder son rapport.

Après avoir noté l'augmentation de 13 p. 100 des crédits du Ministère des Affaires culturelles, il a regretté que ces derniers ne représentent que 0,39 p. 100 du budget général de l'Etat et analysé les différents secteurs : protection, diffusion et formation, création. Il a indiqué à la commission quelles étaient les mesures nouvelles dans ces secteurs et insisté particulièrement sur la situation des enseignements artistiques, des musées, celle de la décentralisation dramatique et lyrique, des maisons de la culture. Il a aussi souligné la création dans le projet de budget pour 1971 d'un chapitre 43-04 nouveau destiné à accueillir les crédits du « Fonds d'intervention culturelle » pour un montant de 10 millions de francs et qui doit servir à financer des actions culturelles à caractère interministériel.

Il a enfin proposé un amendement, adopté par la commission, tendant à la suppression du crédit de 2.007.413 F, mesure nouvelle relative à la création d'emplois demandés pour les besoins nouveaux des unités pédagogiques d'architecture. La

commission entend par là non pas marquer sa volonté de voir diminuer les crédits réservés à l'enseignement de l'architecture ; au contraire, cette réduction est le seul moyen pour elle de manifester son extrême inquiétude sur la situation actuelle de cet enseignement. Le nombre des emplois créés (62) est de toute évidence insuffisant, compte tenu de l'accroissement des effectifs et des nécessités de la pédagogie nouvelle. Depuis la réforme de l'enseignement de l'architecture intervenue en 1968, le taux d'encadrement des étudiants, en particulier dans les unités pédagogiques parisiennes, n'a cessé de diminuer. En outre, le personnel administratif mis à la disposition de ces unités pédagogiques est bien inférieur aux besoins. C'est pourquoi la commission, dont le rapporteur a récemment visité les unités pédagogiques de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, a insisté pour que le Gouvernement, conscient de cette situation, dépose un amendement pour renforcer les personnels chargés des enseignements d'architecture.

Sur proposition de M. Minot un autre amendement a été adopté par la commission. Il tend à supprimer, pour l'application d'un taux de faveur de la T. V. A. aux représentations théâtrales d'œuvres classiques, l'obligation pour ces dernières d'avoir fait l'objet d'une nouvelle mise en scène. Ces mesures sont prévues à l'article 16 du projet de loi de finances. Il n'est pas souhaitable en effet de limiter aux œuvres classiques faisant l'objet d'une nouvelle mise en scène, les mesures de neutralité fiscale.

L'imprécision de la définition du caractère nouveau d'une mise en scène entraînera nécessairement des difficultés d'application de ces mesures. En outre, l'aspect de nouveauté de la mise en scène n'est pas essentiel dans les représentations classiques pour lesquelles la fidélité à l'œuvre originale mérite tout au moins de n'être pas traitée moins favorablement. Une réduction éventuelle des droits fiscaux sur les œuvres classiques constituerait un premier et important élément d'une véritable politique d'action culturelle.

M. Miroudot a regretté dans son rapport la faiblesse des crédits consacrés à la protection des monuments historiques au regard de l'immensité des besoins bien mise en valeur par la Commission des affaires culturelles pour le VI<sup>e</sup> Plan. Une amélioration est cependant sensible pour les crédits consacrés à l'entretien des monuments historiques. Le chapitre 35-31 relatif à ces crédits est augmenté de 1.800.000 F. Pour les crédits d'équipement du chapitre 56-30, les autorisations de programme augmentent de 2.870.000 F par rapport à 1970 mais les crédits de paiement diminuent de 3.050.000 F. M. Miroudot a fait le bilan d'application de la 2<sup>e</sup> loi-programme.

Le rapporteur pour avis a ensuite signalé les différentes réformes intervenues dans le domaine administratif et regretté à cet égard que la réforme décidant le transfert de la maîtrise de l'ouvrage soit bloquée par l'absence d'activité due à l'encaissement du crédit de la caisse de prêt à taux réduits aux propriétaires privés. Il a enfin souligné la nécessité d'augmenter le nombre de secteurs sauvegardés et de protéger la nature.

Ensuite M. Lamousse a présenté son rapport sur les crédits consacrés aux théâtres nationaux et au cinéma. Il a insisté sur une série de problèmes, en particulier l'aménagement d'une 2<sup>e</sup> salle pour la Comédie Française, la nécessité de définir la mission de l'Odéon-Théâtre de France dans le cadre d'une action culturelle d'ensemble, enfin la crise de la Réunion des théâtres lyriques nationaux. Il a à cet égard proposé un amendement qui a été adopté tendant à la suppression du crédit de 3.400.000 F mesure nouvelle du chapitre 36-24 concernant l'ajustement de la subvention de la Réunion des théâtres lyriques nationaux (R. T. L. N.).

Beaucoup trop nombreuses et persistantes sont les critiques qui peuvent être présentées sur le fonctionnement de la R. T. L. N. La dégradation de la situation actuelle de l'Opéra et de l'Opéra-comique témoigne de la profondeur de la crise. On peut s'interroger, a remarqué le rapporteur, sur les raisons des lenteurs des négociations entre l'administration et le personnel et des attermoissements des parties en cause. Ces négociations durent depuis le mois de février 1969 sans résultat. L'Opéra est fermé depuis le 13 septembre et ne rouvrira pour le public que le 1<sup>er</sup> octobre 1971.

Le caractère très défectueux du fonctionnement de la R. T. L. N., l'utilisation difficilement contrôlable de crédits importants, l'incertitude quant à l'avenir de ces établissements culturels, telles sont les constatations qui ont conduit la commission à proposer la suppression de l'augmentation de la subvention prévue au titre III tant que la situation ne sera pas devenue parfaitement claire.

La réduction des crédits proposée est le seul moyen que la Constitution permette d'employer à l'occasion de l'examen du budget pour que la commission exprime sa grande inquiétude et le jugement défavorable qu'elle porte sur une politique inefficace. La commission a en effet constaté un échec dont le Gouvernement est en définitive responsable. C'est cette responsabilité qu'elle a entendu sanctionner avec fermeté.

M. Lamousse, rapporteur pour avis, a ensuite examiné les crédits consacrés au cinéma. Il a analysé la situation actuelle du cinéma qui traverse une crise grave. Depuis 1957, le nombre



de spectateurs a diminué de 60 p. 100. La profession propose deux séries de remèdes : la suppression du droit de timbre et l'abattement du taux de la T. V. A., mais il ne s'agit là que de palliatifs. Le Gouvernement devrait, selon M. Lamousse, définir de façon claire la conception qu'il a du cinéma.

Après des remarques de MM. de Bagneux, Lamousse, Miroudot, rapporteurs, de MM. Minot, Rougeron, Chauvin vice-président et de Mme Lagatu, en particulier sur la protection des sites, les secteurs sauvegardés, la Caisse de prêts pour les propriétaires de monuments historiques, le mécénat, la crise du cinéma et les relations de ce dernier avec l'O. R. T. F., les crédits du Ministère des Affaires culturelles ont été adoptés, compte tenu des amendements acceptés.

**Judi 19 novembre 1970.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a entendu M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui a présenté le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs pour 1971.

Ce budget est en augmentation de 78.363.033 F, soit 7,3 p. 100 ; les crédits de paiement ne sont pas augmentés, par contre ceux de fonctionnement s'accroissent de 12 p. 100, l'éducation physique et sportive recevant, elle, 14 p. 100.

Plusieurs priorités ont été définies. Tout d'abord pour le sport à l'école ; s'il reste beaucoup à faire pour que le principe du tiers temps soit appliqué complètement, dans le courant de l'année scolaire 1969-1970, 100.000 environ des instituteurs titulaires, sur un total de 230.000, ont reçu la visite de conseillers pédagogiques cantonaux ou ont bénéficié de stages de recyclage. Une enquête portant sur 40 départements a montré que, dans 60 à 80 p. 100 des classes primaires, l'éducation physique était pratiquée de deux à six heures par semaine selon les cas ; la progression est lente mais des progrès ont été accomplis. Dans le secondaire, le nombre des professeurs d'éducation physique est nettement insuffisant. 1.500 C. E. S., dont 250 dans la région parisienne, n'ont pas d'équipement sportif. Pour l'année scolaire 1970-1971, on compte 18.000 professeurs d'éducation physique ; la moyenne d'heures dispensées dans chaque classe est d'environ 2 h 30, soit la moitié de la totalité des heures prévues aux programmes. Il manque donc autant de professeurs d'éducation physique que ceux que nous avons. Des mesures nouvelles portent sur la dotation réservée au recrutement des professeurs d'éducation physique. Dans l'enseignement supérieur, les équipements sont très peu employés sauf dans quelques universités pilotes. Il faudrait reconsidérer

le problème des équipements sportifs universitaires afin qu'ils deviennent des équipements municipaux. Le campus doit s'intégrer dans la vie de la nation.

Une autre priorité concerne la formation des animateurs. Grâce à la création du Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (B. A. S. E.) et du Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (C. A. P. A. S. E.), des progrès sensibles ont été accomplis.

La crise des maisons des jeunes et de la culture, a poursuivi le secrétaire d'Etat, a été résolue. Nous entendons collaborer avec les deux associations et, pour prouver notre esprit de coopération, nous avons apuré le passif de la Fédération des maisons des jeunes et de la culture.

Durement touché l'année dernière, le budget des subventions pour les mouvements de jeunes serait en augmentation de cinq millions de francs. Le Haut Comité de la jeunesse va être constitué dans peu de temps.

En ce qui concerne les équipements, on doit constater malheureusement qu'un montant inchangé correspond à une légère récession en raison de l'augmentation du coût de la construction mais le secrétariat d'Etat a décidé une sélectivité absolue, priorité étant accordée aux équipements scolaires pour les écoles élémentaires et secondaires (gymnases, petites piscines, équipements de quartiers, bases de plein air). Un effort sera fait pour la normalisation et l'industrialisation en ce qui concerne en particulier les bassins d'apprentissage mobiles. Des concours régionaux sont lancés pour gymnases évolutifs. Enfin, le principe d'une troisième loi programme qui aura le caractère d'une loi d'orientation a été arrêté. Elle sera discutée après le vote du VI<sup>e</sup> Plan. Elle contiendra les normes de réalisation et d'utilisation des équipements. Le secrétariat d'Etat espère qu'en donnant un caractère législatif au principe du plein emploi des équipements, ce dernier sera appliqué beaucoup plus qu'il ne l'est actuellement.

Après l'audition de son exposé, M. Comiti a répondu aux questions posées par MM. Vérillon, Pelletier, rapporteur pour avis, Miroudot, Hubert Durand, de Bagneux, Poignant, Monory, rapporteur spécial de la Commission des Finances, Mme Lagatu, MM. Noury et Jacques Habert. Parmi les principaux thèmes abordés, on doit citer les concours de pronostics auxquels de nombreux sénateurs se sont déclarés favorables.

Après le départ de M. Comiti, M. Pelletier a présenté à la commission les grandes lignes de son rapport et ses conclusions. M. Pelletier a proposé de donner un avis favorable sous

réserve de deux amendements. Le premier concerne l'éducation populaire, l'insuffisance des subventions accordées à ces associations conduisant à leur asphyxie. Le second amendement a pour objet de revaloriser, sur les plans pécuniaire et moral, la situation des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports.

La commission a approuvé les conclusions de M. Pelletier. Elle a, en outre, décidé de soutenir un amendement de la Commission des Finances portant sur les crédits d'équipement et destiné à protester contre l'insuffisance de ces crédits dans une période où la progression démographique impose de maintenir à la construction des équipements sportifs un taux d'accroissement élevé.

Dans l'après-midi, sous la présidence de M. Jean de Bagnaux, M. Chauvin, rapporteur pour avis du budget de l'Education nationale, a présenté son rapport devant la commission. Il a d'abord donné des indications sur la structure générale du budget qui, cette année, vient en tête de ceux des différents départements ministériels ; il représente près de 30 milliards de francs de crédits, soit 17,9 p. 100 du budget total de l'Etat, grâce à une augmentation de 14 p. 100, assez largement supérieure à celle du budget global de l'Etat qui augmente de 8,77 p. 100 de 1970 à 1971. La part des dépenses ordinaires est de 26 milliards de francs, en augmentation de 15,8 p. 100 ; celle des dépenses en capital, de 3,70 milliards de francs, en augmentation de 2,28 p. 100 seulement.

M. Chauvin a indiqué quelles étaient les principales mesures nouvelles de ce budget, puisqu'il est revenu sur certains secteurs : les bourses qui connaissent une légère augmentation tant par leur nombre que par leur taux, les transports scolaires, les constructions scolaires, la formation des enseignants pour laquelle un effort tout particulier est fait cette année, avec la création de 4.421 emplois, et la réforme de l'orientation. Les crédits qui lui sont affectés sont doublés par rapport à ceux que recevait en 1970 le Bureau universitaire de statistique (B. U. S.), auquel succèdent l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (O. N. I. S. E. P.) et le Centre d'études et de recherche de qualification (C. E. R. Q.).

M. Chauvin a insisté sur le problème de l'enseignement supérieur en communiquant à ses collègues les impressions qu'il a retirées des visites faites par lui au cours des dernières semaines dans plusieurs universités parisiennes pour observer la mise en place des nouvelles structures définies par la loi d'orientation. L'impression est d'un dynamisme très grand des professeurs qui ressentent malheureusement les entraves du

manque de personnel administratif, de locaux et de moyens. Il faut donner à l'enseignement supérieur sa véritable chance en consentant une augmentation de crédits dont la nécessité était prévisible lors du vote de la loi d'orientation, car cette loi qui introduit tant d'améliorations et de réformes fondamentales dans le système universitaire impliquait un effort très grand quant aux moyens de la mettre en œuvre.

Après l'exposé de M. Chauvin, des questions lui ont été posées par MM. Miroudot, Poinant, Delorme, Vérillon, Hubert Durand et de Bagneux ; le débat a porté sur l'intérêt que pouvait présenter la pluridisciplinarité universitaire, le système d'attribution des bourses, les anomalies de la carte scolaire, l'insuffisance des constructions scolaires et le retard constaté à l'issue du V<sup>e</sup> Plan, la charge que représente pour les communes l'implantation d'établissements scolaires. La commission a suivi M. Chauvin qui lui proposait de déposer deux amendements, l'un sur le retard constaté dans la nationalisation des C. E. S. (quarante seulement seront nationalisés en 1971, alors qu'on en construit environ 300 par an) et l'autre sur l'insuffisance du personnel administratif, tant dans l'enseignement supérieur que dans l'ensemble des services de l'Education nationale.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mardi 17 novembre 1970.** — *Présidence de M. Marc Pauzet, vice-président, puis de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé à l'examen des dispositions relatives à l'Agriculture de la première partie du projet de loi de finances pour 1971. Sur la proposition de M. Pauzet, rapporteur pour avis du budget de l'Agriculture, elle a adopté un certain nombre d'amendements :

— à l'article 8, relatif à l'application du régime du bénéfice réel aux exploitants agricoles dont les recettes excèdent 500.000 F ;

— à l'article 9, relatif aux autres cas d'application du régime du bénéfice réel aux exploitants agricoles ;

— à l'article 13, relatif à l'extension du champ d'application du taux réduit de la T. V. A.

La commission a également procédé à un échange de vues sur l'article 32 relatif à la réforme du régime de détaxation des carburants agricoles et à la majoration des dotations d'équipement destinées à l'agriculture.

La commission a ensuite entendu l'avis qui lui était présenté par M. Golvan sur les crédits du *Tourisme*.

Après avoir rappelé l'audition de M. Marcel Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme, le 5 novembre 1970, et indiqué les principaux chapitres de son rapport imprimé, M. Golvan a présenté les grandes lignes de l'exposé oral qu'il entend faire devant le Sénat.

Il a rappelé que le budget consacré au Tourisme devait être envisagé comme un ensemble constitué des crédits du Secrétariat d'Etat (soit 35,3 millions de francs de crédits de paiement et 8,5 millions de francs d'autorisations de programme), de ceux d'autres ministères (soit 116 millions) et des prêts du F. D. E. S. (soit 330 millions).

Parlant de l'organisation des loisirs, le rapporteur pour avis a regretté que ceux-ci ne mettent pas un frein à « la vie moutonnière » des individus et ajouté qu'il fallait donner une finalité humaine aux vacances, celles-ci n'étant d'ailleurs le fait que de 42,7 p. 100 des Français.

Il a insisté sur la protection de la nature, « l'environnement » étant, à notre époque, de plus en plus détruit par les nuisances industrielles et par une dégradation des sites due essentiellement à l'absence de conscience publique.

Il s'est félicité de l'action du secrétaire d'Etat en faveur de l'hôtellerie dite « familiale », puisque le seuil de trente chambres a été maintenu, au moins en 1971, pour l'attribution des prêts du F. D. E. S.

Parlant de la balance touristique, M. Golvan a souligné qu'après le déficit important de 1968 (— 144,4 millions de dollars), celle-ci connaissait un net redressement (+ 32,3 millions de dollars en 1969).

Il a également évoqué les problèmes de l'étalement des vacances, de la modernisation des ports de plaisance et du thermalisme (notamment de la thalassothérapie).

MM. Kieffer et Prêtre, appuyés par l'ensemble de la commission, ont demandé que l'attention du Ministre de l'Intérieur soit attirée sur la situation des 40.000 hôtels non homologués qui jouent cependant un rôle dans le développement du tourisme français, notamment vis-à-vis de la clientèle dont les moyens sont limités.

Ils ont suggéré qu'ils soient assujettis au taux réduit de 7,5 p. 100 pour la T. V. A. au lieu du taux de 17,6 p. 100 qu'ils subissent actuellement.

Le rapporteur a répondu qu'il croyait qu'un amendement de la Commission des Finances devait répondre à cette préoccupation, mais qu'il ne lui semblait pas recevable, au titre de l'article 40 de la Constitution.

M. Delagnes, donnant pour exemple sa commune des Saintes-Maries-de-la-Mer qui passe, au moment de la « saison », de 2.200 habitants à 45.000, a souligné combien ce gonflement posait de problèmes financiers, que ce soit pour la modernisation des adductions d'eau, l'évacuation des ordures ménagères, le contrôle de la circulation et le maintien de l'ordre (répression de l'usage de la drogue).

Il a demandé s'il ne serait pas possible d'accorder aux communes touristiques, comme on le fait pour les industries d'exportation, les mêmes taux avantageux de prêts, puisque ces communes avaient, en quelque sorte, une vocation exportatrice.

Enfin, citant l'exemple de la Vanoise, il s'est élevé contre toute amputation des parcs nationaux ou régionaux.

La commission a examiné, ensuite, les dispositions budgétaires concernant les *Routes et les Voies navigables* rapportées par M. Bouquerel.

En ce qui concerne les routes, le rapporteur a reconnu qu'un effort avait été fait pour l'entretien du réseau national.

Il a analysé, ensuite, les crédits d'équipement prévus pour les autoroutes et la voirie nationale. A ce sujet, il a déploré l'insuffisance des dotations affectées à la reconstruction des ponts et aux voiries secondaires (départementale et communale).

Il a émis enfin quelques réserves sur le niveau des péages.

Au sujet des voies navigables, M. Bouquerel a vivement déploré que celles-ci continuent à être réduites à la portion congrue. Il a estimé qu'il serait nécessaire de consacrer, dès l'an prochain, 350 millions de francs à notre réseau fluvial pour redresser la situation.

Le rapporteur a répondu, ensuite, à différentes questions posées par MM. Bouloux, Kieffer, concernant les péages et l'exploitation du tunnel sous le Mont-Blanc.

Enfin, le problème du déclassement éventuel d'une partie du réseau national a donné lieu à un vif échange de vues auquel ont notamment pris part, outre le rapporteur, MM. Bouloux, Delagnes, Kieffer, Javelly et Pautet.

M. Joseph Yvon a alors présenté son rapport sur les crédits de la *Marine marchande*. Signalant d'abord le rajeunissement de la flotte française, le rapporteur s'est félicité de l'apparition de crédits au titre du plan de relance (chap. 63-01), doutant cependant qu'ils soient suffisants, compte tenu des perspectives de la flotte française. Il a déploré la réduction des allocations compensatrices (chap. 45-03) et l'absence de toute aide au cabotage (chap. 45-02) ; il a conclu, en ce

domaine, en remarquant que la politique actuelle d'investissement de l'armement français supportait aisément la comparaison avec celle que mènent les principaux concurrents de la France.

Examinant la construction navale, M. Yvon a décrit la conjoncture très favorable qui a gonflé les carnets de commande de tous les chantiers mondiaux et souligné l'orientation des chantiers français vers la construction de navires spécialisés (méthaniers en particulier). Il a déploré que le taux de l'aide française soit aujourd'hui inférieur à 5 %.

Enfin, le rapporteur a rappelé l'importance des pêches maritimes, tant dans la production nationale que dans la balance des paiements. Le concours de l'Etat pour l'adaptation des moyens de production doit se manifester impérieusement si l'on veut que notre industrie des pêches subsiste. L'aide aux investissements est en augmentation sensible par rapport au budget de 1970, mais l'aide aux organisations de marchés est en forte diminution. Sans doute, les prix du poisson à la production se sont-ils améliorés, mais il faut se rappeler que les prix de revient ont aussi fortement augmenté (construction navale, notamment). Enfin, M. Yvon a décrit brièvement la politique européenne commune en matière de pêches maritimes.

**Mercredi 18 novembre 1970.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, puis de M. Raymond Brun, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, sur le rapport de M. Pauzet, rapporteur pour avis, la commission a procédé à l'examen des aspects agricoles du projet de loi de finances pour 1971.*

Après avoir souligné les difficultés rencontrées dans la présentation budgétaire actuelle, pour prendre une vue d'ensemble de l'effort consenti par l'Etat pour l'agriculture, le rapporteur a tout d'abord procédé à l'analyse des traits essentiels de ce budget : diminution globale de 4,4 p. 100 des crédits due à la réduction des dépenses de soutien des marchés (— 22 p. 100), nouvelle et vive progression des transferts sociaux, quasi-stagnation des crédits d'équipement.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires (titres III et IV) du Ministère de l'Agriculture qui progressent de 15 p. 100, le rapporteur a indiqué que, pour les moyens des services, les mesures nouvelles avaient trait essentiellement à la création de 143 emplois pour la recherche agronomique, l'enseignement agricole, le traitement de l'information, la statistique, la protection de la nature et le renforcement des directions départementales. Il a noté la suppression de quarante emplois du personnel du remembrement.

L'évolution des crédits d'intervention publique diffère sensiblement selon les catégories d'intervention ; au titre de l'action éducative, les mesures nouvelles portent sur les bourses de l'enseignement agricole et le ramassage scolaire ; au titre de l'action économique, elles concernent la protection de la nature, les parcs nationaux, l'office national des forêts et l'encouragement à la sélection animale ; en revanche, des réductions sont effectuées au titre de la prophylaxie des maladies des animaux et de la baisse sur le prix des matériels agricoles du fait de l'extension progressive de la T. V. A. ; au titre de l'action sociale, les dotations, en forte progression, intéressent essentiellement le Fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles (F. A. S. A. S. A.), qui devrait attribuer 60.000 nouvelles indemnités viagères de départ en 1971 et la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles.

Quant aux dépenses d'équipement (titres V, VI et VII), M. Puzet a indiqué que, compte tenu de la tranche optionnelle (70 millions) votée par l'Assemblée Nationale, elles se trouvaient en légère progression (+ 15 millions) par rapport à 1970 pour les autorisations de programme (sans toutefois retrouver le niveau de 1968) et en sensible diminution (— 268 millions) pour les crédits de paiement. Les principales rubriques en augmentation sont les services publics ruraux, les aménagements fonciers, les constructions rurales, l'équipement des eaux et forêts. Par contre, l'équipement des établissements d'enseignement et ceux du stockage et de la transformation sont en sensible régression. Les crédits affectés aux zones de rénovation rurale sont en légère progression.

Abordant enfin l'examen des crédits d'intervention sur les marchés, le rapporteur a souligné leur forte réduction due à la fois à des raisons d'ordre conjoncturel et à une meilleure orientation de la production. Il a également mis l'accent sur les incidences de l'entrée en vigueur du nouveau règlement financier européen en fonction duquel les recettes et les dépenses du F. E. O. G. A. ne transitent plus par les budgets nationaux.

En conclusion, le rapporteur, après avoir souligné l'importance du rôle joué par l'agriculture dans le succès de la politique de redressement économique, financier et monétaire, a mis l'accent sur l'insuffisance des crédits d'équipement, notamment en ce qui concerne le remembrement, les services publics ruraux, l'enseignement, les industries agricoles et alimentaires et sur la nécessité d'éviter, dans le cadre du Marché commun agricole, les abus auxquels risquent de donner lieu l'extension des dérogations aux règlements européens et les multiples accords d'association.



Après un débat auquel ont notamment participé MM. Javelly, Golvan, Voyant, David, Junillon et Laurens, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur, favorables à l'adoption du projet de loi de finances (Agriculture).

Puis, M. René Jager a présenté son rapport pour avis sur les crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique (*Industrie*).

Après avoir évoqué la réorganisation du ministère et l'activité de la Direction générale de la politique industrielle avant sa disparition, le rapporteur a brossé un tableau rapide de la situation générale de l'industrie en septembre 1970 : dans le monde, nous assistons à un développement de tensions inflationnistes et, en France, à un « tassement » assez sensible de la demande. Selon le rapporteur, le taux d'expansion du secteur industriel sera de 8 p. 100 pour l'année en cours.

Dans le cadre des problèmes généraux de l'industrie française, M. Jager a apporté un certain nombre de précisions sur l'Institut de développement industriel (I. D. I.) ; il a rappelé à ce propos que, depuis sa constitution, l'Institut a reçu un nombre important d'interventions : au début d'octobre 1970, 168 dossiers avaient été déposés.

Puis il a traité quatre autres problèmes : celui des concentrations et fusions d'entreprises, celui — déjà abordé l'an dernier — de la rentabilité des entreprises, celui de la place de l'industrie française dans le commerce extérieur et celui des implantations industrielles.

Ayant ainsi dégagé les lignes générales de notre politique industrielle en 1970, M. Jager a fait une analyse de la situation des principaux secteurs industriels :

— industrie sidérurgique, secteur dans lequel la demande, très forte l'an dernier, tend à se stabiliser. A ce propos, il a fait le point sur la création du complexe sidérurgique de Fos dont le coût global est estimé à 7 milliards ;

— industrie automobile, dont le taux de croissance, grâce au développement des exportations, a atteint 11 p. 100 pour le premier semestre de 1970. La capacité de production est utilisée à plein ;

— industrie électrique et électronique qui a progressé de 9 p. 100 par rapport à 1970 ;

— industrie chimique, qui a également largement progressé, notamment sous l'influence d'une augmentation de la demande intérieure ;

— industrie de l'ameublement — secteur en crise — sous l'action notamment de la concurrence étrangère. Le rapporteur pour avis a attiré tout spécialement l'attention de la commission sur ce problème.

En ce qui concerne la politique énergétique, M. René Jager a présenté un certain nombre d'observations générales : régression du charbon, mise en place du gaz naturel sur le territoire national, politique d'approvisionnement en hydrocarbures dans la mesure où le pétrole est destiné à assurer les deux tiers de nos besoins énergétiques.

Pour le charbon, il a signalé que le plan de production pour 1970 comporte 39,8 millions de tonnes ; la régression amorcée depuis plusieurs années se poursuivra, pour atteindre 25 millions de tonnes en 1975 (36,8 millions pour 1971). A ce propos, le rapporteur s'est interrogé sur l'importance croissante de nos importations de charbon.

Le secteur électricité a fait également l'objet d'un certain nombre de précisions de la part du rapporteur :

— diminution de la production hydraulique au profit du thermique (deux tiers de la production) et de l'énergie nucléaire (10 p. 100 en 1975) ;

— tarification du courant électrique.

A propos du secteur pétrolier, M. Jager a fait le point des prospections en cours, notamment en mer du Nord où les réserves paraissent très importantes.

Après avoir évoqué la question de la consommation, le rapporteur a abordé les problèmes actuels de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures : les difficultés franco-algériennes dans le domaine des hydrocarbures se rapportent à la situation fiscale des sociétés concessionnaires françaises et à la question du transfert du produit des exportations effectuées par les sociétés. Toutefois, il y a lieu de rappeler la décision de reprendre la négociation sur la fiscalité pétrolière en l'élargissant à l'ensemble des problèmes économiques pendants entre la France et l'Algérie.

Enfin, à propos du gaz naturel, le rapporteur a indiqué que ce combustible, devenu compétitif par ses avantages spécifiques sur le fuel, tend à prendre une place importante dans le secteur énergétique : les besoins en gaz naturel sont estimés à 155 millions de thermies en 1975. Un tel développement exigera non seulement un renforcement des équipements de transport et de stockage mais également une coopération internationale plus poussée.

Après les interventions de MM. Collomb, Junillon et Laccournet, les conclusions présentées par M. Jager ont été adoptées à l'unanimité, M. Schmaus déclarant voter contre les crédits de ce ministère au nom du groupe communiste.

*Au cours d'une deuxième séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'étude du projet de loi de finances pour 1971 en examinant les crédits concernant la *Recherche scientifique* et l'*Energie atomique*, rapportée par M. Michel Chauty.

Traitant, tout d'abord, du problème de l'énergie atomique, le rapporteur a rappelé que le Gouvernement avait décidé d'abandonner la filière à uranium naturel graphite-gaz et de s'orienter vers les réacteurs à uranium enrichi construits sous licence Westinghouse ou General Electric, tout en poursuivant activement la mise au point des surgénérateurs, ceux-ci pouvant devenir opérationnels d'ici dix à quinze ans.

M. Chauty a souligné, à ce sujet, l'intérêt que présente la fission nucléaire au point de vue de la sécurité de notre approvisionnement en énergie, sous réserve que le kilowatt produit soit compétitif. Il a rappelé, en outre, la fragilité de nos fournitures actuelles de pétrole provenant, principalement, de pays dont l'instabilité politique est bien connue, sans parler de la tendance très nette à l'augmentation du coût des hydrocarbures.

Après avoir décrit sommairement les deux principales variantes d'utilisation de la filière dite « à eau légère » : réacteur à eau pressurisée (P. W. R.) et à eau bouillante (B. W. R.), M. Chauty a souligné la nécessité de commander d'ici à 1975 au moins cinq centrales de ce type. Il a indiqué, par ailleurs, qu'il faudrait dans un premier temps se procurer de l'uranium enrichi sur le marché américain ou russe et, plus tard, de construire dans le cadre européen une usine fournissant cette matière fissile.

En ce qui concerne les surgénérateurs, domaine dans lequel nous possédons une avance importante, le rapporteur a estimé que ces réacteurs, dits aussi « à neutrons rapides » pourraient être industriellement valables d'ici douze à quinze ans et qu'il convient donc dès maintenant d'en préparer le débouché sur le plan commercial. En attendant, M. Chauty a montré que notre problème était de développer notre capacité industrielle, l'objectif étant de disposer de deux groupes ayant les dimensions et les ressources suffisantes.

Après avoir souligné, en terminant, que l'avenir énergétique de la France dépendait, en définitive, du succès ou de l'échec des surgénérateurs, le rapporteur a souligné la nécessité de

mettre en place un consortium du surgénérateur dans lequel seraient associés à la fois le C.E.A., l'E.D.F. et l'industrie, organisme nettement orienté vers le marché international.

Le rapporteur a répondu ensuite à différentes questions qui lui ont été posées :

— par M. Bouloux, sur la possibilité de reconversion des infrastructures et les retombées techniques et technologiques des recherches militaires ;

— par M. Voyant, sur la nature du consortium à créer pour la commercialisation des surgénérateurs ;

— par M. David, sur les risques de dépendance de la France vis-à-vis des U.S.A. et le recours à des techniciens du secteur privé.

Le rapporteur a abordé ensuite les crédits concernant l'informatique. Il a rappelé l'importance de ce rassemblement de techniques et son influence sur le développement économique d'une nation.

Il a situé le marché actuel en France : les gros ordinateurs (plus de 20 millions de francs) ne trouvent qu'une faible commercialisation ; les ordinateurs moyens correspondent aux besoins des administrations et des services publics ; les petits ordinateurs de gestion peuvent atteindre le marché de série.

M. Chauty a donné alors le panorama de l'industrie informatique en France et la place de la Compagnie française CII face aux sociétés étrangères I.B.M., Honeywell, Bull, I.C.L., compte tenu de l'aide de l'Etat par l'intermédiaire du plan calcul. Il a insisté sur les problèmes de commercialisation, sur la formation des personnels, sur le financement de la location des appareils qui obère dangereusement la trésorerie d'une société, et sur la nécessité de résoudre le problème par un relais financier.

Le rapporteur a, ensuite, répondu à MM. Bouloux, Voyant et Vade pied qui émettaient des doutes sur l'efficacité et l'opportunité du soutien de l'Etat à une industrie informatique française.

La commission a approuvé le rapport de M. Chauty en cette matière sous la réserve d'attirer l'attention du Gouvernement sur les priorités financières.

**Judi 19 novembre 1970.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — M. Robert Laucournet a présenté son rapport sur le budget de *Logement* et de *l'Urbanisme* pour 1971. Après

avoir indiqué à la commission que la présentation matérielle de son rapport avait été modifiée par rapport à l'année dernière, le rapporteur en a dégagé les trois lignes directrices :

— au point de vue budgétaire, préciser la place que tient la construction de logements dans la loi de finances pour 1971 ;

— au point de vue économique, préciser l'étendue des besoins en logements, notamment au regard des dispositions du VI<sup>e</sup> Plan ;

— au point de vue politique, étudier un certain nombre d'éléments qui conditionnent la politique de l'habitat.

En ce qui concerne les caractéristiques essentielles du budget du logement pour l'année nouvelle, le rapporteur a précisé qu'on pouvait en retenir quatre :

— le budget de la construction pour 1971 est un budget de reconduction malgré la modification apportée par l'Assemblée nationale ; le nombre de logements aidés financés au cours de la prochaine année est légèrement supérieur à celui de 1970 mais inférieur à celui de 1969. Selon M. Laucournet, l'augmentation des crédits de programme et des crédits de paiement dans le secteur du logement, 0,3 p. 100 et 2,8 p. 100, n'a rien de comparable avec celle des équipements collectifs (+ 10,2 p. 100) ;

— dans le cadre de ce budget, on peut rappeler — selon le rapporteur — un certain nombre d'actions prioritaires ; celles-ci concernent : la vocation sociale des H. L. M. avec l'augmentation du nombre des P. L. R. et des P. S. R., l'intensification de la lutte contre les bidonvilles et le renforcement des crédits affectés à la politique d'urbanisme ;

— la recherche de nouveaux modes de financement. Après avoir rappelé qu'il s'agissait là d'un problème déjà ancien, puisque deux méthodes, l'épargne-logement et le marché hypothécaire, avaient été créées par le Gouvernement afin de relayer le financement public du logement par l'épargne privée, il faut croire, a ajouté le rapporteur, que les espoirs fondés sur ces deux institutions se sont révélés vains, puisque le Gouvernement s'oriente désormais dans une voie nouvelle, faisant appel aux caisses locales de crédit agricole et aux bureaux de caisses d'épargne ;

— l'annonce de mesures nouvelles. A propos de l'examen du budget, le rapporteur a fait état des projets du Gouvernement, notamment en matière de réforme du 1 p. 100 patronal, de la régionalisation des programmes et de l'harmonisation du dptyque « aide à la pierre, aide à la personne ».

Puis, dans une seconde partie de son exposé, M. Laucournet a analysé les objectifs assignés au secteur « construction » dans

le cadre du VI<sup>e</sup> Plan : il a rappelé à ce propos que le Gouvernement entend réaliser 510.000 logements en moyenne par an jusqu'en 1975.

Après avoir établi un bilan quantitatif de la situation de la construction et dessiné très schématiquement l'évolution des besoins, le rapporteur a présenté un certain nombre de remarques relatives à notre politique du logement.

Il a souhaité, en premier lieu, la suppression de certains « blocages », blocages partiels des programmes de construction au sein du Fonds d'action conjoncturelle ; à ce propos, il s'est interrogé sur le sort réservé aux 20.000 logements encore bloqués dans le F. A. C. de 1970.

Puis, le rapporteur a traité successivement des problèmes des prix plafond et de la diversité excessive des catégories de construction et des modes de financement. A ce propos, il a considéré que c'est parce que notre financement s'est progressivement cloisonné qu'on est encore aujourd'hui à rechercher des circuits de financement ouverts à tous les demandeurs comme il en existe à l'étranger.

En second lieu, M. Laucournet a traité du problème de l'industrie du bâtiment. A cette occasion, il a présenté un certain nombre de comparaisons qui, en matière de compétitivité, montrent que la position des entreprises françaises est loin d'être défavorable.

Enfin, abordant le problème du développement des structures d'accueil, le rapporteur a traité successivement du permis de construire, de la taxe locale d'équipement, des zones d'aménagement concerté et de l'opération « maisons individuelles ».

A l'issue d'un débat auquel ont pris part le président, MM. Voyant, Barroux, Chatelain, Javelly et Chauty, la commission a donné un avis favorable aux conclusions présentées par le rapporteur.

M. Voyant, rappelant que la nouvelle Constitution avait considérablement réduit le domaine de la loi, a demandé au président Bertaud de se concerter avec ses collègues, présidents des autres commissions, pour que soit accélérée la sortie des décrets ou des règlements d'administration publique relatifs aux lois votées par le Parlement.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Raymond Brun sur le budget des *Affaires économiques*. Après un rapide examen des crédits, le rapporteur a d'abord décrit l'évolution et la structure du secteur de distribution qui compte plus d'un million d'établissements commerciaux. On assiste à une diminution du nombre d'établissements et à une augmentation de

leur taille. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, la concentration du commerce de détail est plus importante qu'en France, toutefois l'Italie et la Belgique restent marquées par un appareil commercial plus dispersé encore que le nôtre. Le nombre des magasins à grande surface continue de croître, mais on assiste ces dernières années à un ralentissement des créations. Le rapporteur a conclu en souhaitant que les interventions sociales, qui sont nécessaires, n'amènent pas à exercer une politique malthusienne.

Le rapporteur a rappelé que l'évolution des prix en France a accusé une hausse plus sensible que prévue. La France a vu ses prix croître plus rapidement que la plupart de ses concurrents du Marché commun de juillet 1969 à juillet 1970 ; toutefois, du fait de la dévaluation, ses prix à l'exportation sont restés stables et sa compétitivité est demeurée entière.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le redressement s'est poursuivi en 1970 ; le taux de couverture s'est relevé et la structure de notre commerce extérieur s'est assainie. Nos échanges ont continué de se concentrer sur les pays du Marché commun, mais le déficit qui en résulte habituellement a diminué. Toutefois, il ne faut pas, a conclu M. Raymond Brun, céder à l'optimisme car la part relative de la France sur les marchés étrangers ne s'est pas toujours améliorée, mais s'est même quelquefois affaiblie.

M. Javelly a souligné le poids de la fiscalité sur le petit commerce et rappelé la situation angoissante du petit commerce rural.

Le rapporteur lui a répondu que la survie du petit commerce de détail n'est possible que grâce au groupement dans des chaînes de distribution.

M. Junillon, à propos des échanges extérieurs, a exprimé sa crainte de voir le déficit réapparaître en 1971. On peut, en effet, penser, a-t-il dit, que le redressement de 1970 est dû principalement à des circonstances favorables (grèves en Italie, dévaluation, moindre croissance des importations) qui peuvent n'être qu'éphémères. Pour le commerce, il convient de distinguer le problème économique et le problème social ; il serait utile de procéder à une étude exhaustive des divers éléments du dossier avant que les faits n'obligent à le faire dans un climat troublé.

Enfin, M. Voyant s'est inquiété de l'évolution des investissements privés en 1970.

Le rapport de M. Raymond Brun a été adopté par la commission à l'unanimité.

## AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mardi 17 novembre 1970.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Au cours de son exposé sur la situation internationale, le président a tenu tout d'abord à souligner les répercussions mondiales du décès du général de Gaulle. Puis il a évoqué la situation au Moyen-Orient où les positions semblent évoluer dans un sens plus favorable à la paix : remaniement ministériel en Egypte, coup d'Etat en Syrie, contacts israélo-jordaniens. En Europe, le fait marquant est la très prochaine signature d'un traité entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne avec la reconnaissance au moins *de facto* de la ligne Oder-Neisse par l'Allemagne. Dans le cadre de l'Europe des Six, les propositions de la Commission de Bruxelles sur l'union économique et monétaire viennent d'être transmises aux gouvernements et seront examinées par les ministres le 23 novembre. La question de l'admission de la Chine à l'O. N. U. semble évoluer, mais se heurte toujours au problème de Formose.

Le général Béthouart a ensuite fait part à la commission de ses impressions sur les débats de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord qui vient de tenir session à La Haye.

Puis, le général Béthouart a présenté son rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 1971 (budget des Affaires étrangères).

Après avoir regretté la modicité des crédits affectés au département des Affaires étrangères, qui ne représentent que 1,053 p. 100 de l'ensemble du budget, le rapporteur en a relevé les principales caractéristiques. Il a évoqué successivement les structures du ministère et les crédits affectés à la direction du personnel et de l'administration centrale ; il a noté l'insuffisance des moyens mis à la disposition de nos postes à l'étranger concernant l'information et la presse. Le rapporteur a souligné l'importance de la tâche accomplie par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et analysé les moyens budgétaires mis à sa disposition. Il a ensuite traité du problème des bourses, du livre français à l'étranger, des accords culturels, des Etablissements culturels, de l'Alliance française, de l'affectation des jeunes du contingent à des tâches de coopération culturelle et technique, enfin de l'aide à l'Algérie et de l'aide militaire à certains Etats étrangers.



La commission a adopté les conclusions du général Béthouart favorables à l'adoption du budget des Affaires étrangères.

M. Périquier a ensuite présenté son rapport pour avis sur le budget des Affaires étrangères (Coopération).

Le rapporteur a conclu à l'adoption de ce budget après avoir remarqué que la coopération de la France, si elle a connu des difficultés avec deux ou trois pays de l'Afrique francophone, s'est révélée fructueuse tant du point de vue culturel qu'économique avec la plupart des Etats africains.

Le rapport de M. Périquier a été adopté par la commission.

**Mercredi 18 novembre 1970.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a entendu le projet de rapport de M. de Chevigny sur les crédits de la section « Forces terrestres » du budget des Armées.

Le rapporteur a tout d'abord situé ces crédits dans l'ensemble du budget de la défense nationale dont ils représentent environ 29 p. 100 ; ils traduisent l'application de la troisième loi-programme et sont consacrés pour une part accrue à la préparation de l'avenir. M. de Chevigny a noté que la modernisation des moyens « conventionnels » de l'armée de terre s'accomplit, mais à une cadence insuffisante. Il a passé ensuite en revue les moyens des trois composantes de l'Armée de terre, qui sont les forces de sûreté du territoire, les forces de manœuvre destinées à un emploi en avant des frontières françaises et les forces d'intervention outre-mer. Il a rappelé que le montant du Titre III est, pour les autorisations de programme, de 440 millions de francs et, pour les crédits de paiement, de 5.535 millions ; le Titre V, lui, se répartit en autorisations de programme d'un montant de 3.679 millions de francs et en crédits de paiement d'un montant de 2.774 millions.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment MM. le président, Giraud, le général Béthouart, Kauffmann et Repiquet, les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption des crédits, ont été approuvées.

M. Taittinger a ensuite présenté son projet de rapport sur la section « Forces aériennes » du budget des Armées. Il a souligné d'emblée que celle-ci est la seule, dans le budget militaire, où les dépenses en capital restent supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Le Titre III est la traduction d'un problème d'effectifs, en même temps que de la reprise d'une politique d'investissements destinés à améliorer l'infrastructure et l'environnement de l'armée de l'air. Quant au titre V, il est, en matière d'auto-

risation de programme, le fidèle reflet de la troisième loi-programme ; mais le rapporteur a estimé que les crédits de paiement de ce titre ne sont pas suffisants et que, en 1972, l'armée de l'air devrait faire face à un problème de trésorerie.

Après avoir indiqué quelle serait la cadence de fabrication des avions « Jaguar », et en constatant que le nombre actuel des appareils de combat de l'armée de l'air, en diminution très sensible par rapport à 1960, ne pouvait plus être réduit, il a regretté que les études pour le futur avion de combat des années 1980 soient prévues avec un rythme trop lent.

Après un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. le président, du Luart, Boin, de Chevigny et Boucheny, les conclusions du rapporteur tendant à l'adoption des crédits ont été approuvées.

## AFFAIRES SOCIALES

**Jeudi 19 novembre 1970.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a entendu le projet d'avis établi par M. Robert Soudant sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. Après avoir rappelé le volume et la progression des diverses sources de financement de ce budget annexe, le rapporteur pour avis a analysé les majorations des crédits affectés aux différentes prestations et les raisons de ces majorations. Il a constaté que ce budget ne comportait aucune mesure réellement nouvelle et ne faisait que reconduire les budgets précédents. Il a demandé que la commission insiste :

- sur la nécessité d'un assouplissement des règles d'octroi des pensions d'invalidité ;
- sur l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail ;
- sur la mise en place du Fonds d'action sociale de l'assurance maladie des exploitants agricoles ;
- sur l'octroi de la retraite vieillesse aux aides familiaux ;
- sur la médecine préventive.

Le rapporteur a indiqué que le Gouvernement entendait majorer par décret le taux de la cotisation individuelle vieillesse agricole. La commission, constatant que, depuis 1958, la fixation du montant de cette cotisation était déterminée par la loi, a chargé son rapporteur pour avis de déposer un amendement visant à maintenir, pour 1971, la cotisation à 40 F.

Elle a, à l'unanimité, décidé de laisser le Sénat juge de l'opportunité d'adopter le B. A. P. S. A.

Enfin, après que son président lui eut fait part de la modification apportée par l'Assemblée Nationale à l'article 34 du projet de loi de finances pour 1971, elle a adopté un amendement tendant à l'introduction d'un article additionnel prévoyant que les projets de loi de finances devront comporter en annexe une présentation des comptes prévisionnels de chacun des régimes de protection sociale recevant directement ou indirectement une aide de l'Etat ou d'un autre régime.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 10 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial sur le projet de budget du Ministère des *Affaires culturelles*. Le rapporteur a indiqué en premier lieu que le budget de 1971 marquait une progression de 13,3 % par rapport à celui de cette année, mais qu'il ne représentait encore que 0,39 % du budget général de l'Etat, ce qui reste beaucoup trop insuffisant.

Les crédits du titre III (moyens des services) augmentent d'un pourcentage inférieur au pourcentage d'augmentation des moyens des services du budget général. En revanche, les interventions publiques progressent de 32 %, et les investissements (crédits de paiement) de 8,5 %.

Les autorisations de programme, quant à elles, augmentent de 13 %.

Passant ensuite à l'examen des crédits des différentes directions du ministère d'Etat, le rapporteur spécial a indiqué que la mesure nouvelle la plus importante concernant la Direction de l'administration générale était la création d'un Fonds d'intervention culturelle doté d'un crédit initial de 10 millions de francs, destiné à financer des actions culturelles à caractère interministériel.

Le rapporteur spécial a regretté que l'administration n'ait pas fourni d'explications plus précises sur les missions de ce fonds.

La Direction des Spectacles, de la Musique et des Lettres bénéficie d'une grande partie des mesures nouvelles. Les subventions des Théâtres nationaux, et de la R. T. L. N. augmentent de 7.800.000 F. Le rapporteur spécial a émis des réserves sur l'augmentation de ces subventions et l'emploi qui pourrait en être fait. La décentralisation lyrique et dramatique reçoit un crédit supplémentaire de 8 millions de francs environ. La

réorganisation en cours des enseignements artistiques s'accompagne de la création de nouveaux postes d'enseignements et nécessite une augmentation de crédits de 5,5 millions de francs.

Enfin, les augmentations de crédits affectées aux Directions des Musées de France, de l'Architecture, des Archives de France et aux services de l'action culturelle ne devraient permettre qu'un maintien des activités du ministère d'Etat, compte tenu de l'érosion monétaire. Cependant, une majoration du chapitre 56-32 est prévue pour l'acquisition de terrains du plateau de Beaubourg, nécessaires à l'édification du Centre national d'art contemporain.

Une discussion a suivi où sont notamment intervenus MM. Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, de Bagneux, rapporteur pour avis.

Sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, la commission a adopté un amendement tendant à la suppression d'un crédit de 3.400.000 F (mesure nouvelle du chapitre 36-24) « Ajustement de la subvention à la Réunion des théâtres lyriques nationaux » pour exprimer son inquiétude devant la situation actuelle de l'Opéra et l'Opéra-Comique. Elle a, d'autre part, déploré la dégradation abusive des sites naturels et des ensembles historiques.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a adopté le rapport de M. Edouard Bonnefous.

Par ailleurs, elle a adopté l'amendement n° 144, présenté par le Gouvernement.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Descours Desacres, rapporteur spécial sur les *comptes spéciaux du Trésor*. Après une étude des différents comptes, le rapporteur spécial a procédé à quelques remarques générales. Il s'est d'abord félicité de ce que ce « bleu » comportât désormais un exposé des motifs particuliers et des annexes détaillées. Il a souligné l'effort de remise en ordre du Gouvernement, en regrettant toutefois que le Parlement n'ait pas été consulté à ce sujet. Néanmoins, les comptes spéciaux du Trésor continuent de représenter un ensemble complexe, sur lequel le contrôle du Parlement s'exerce relativement mal. MM. Roubert, président, Armengaud, Edouard Bonnefous, Coudé du Foresto ont présenté des observations sur le Fonds forestier national et le Fonds d'électrification rurale en regrettant, d'une manière générale, ce démembrement de l'Etat.

Après avoir approuvé le rapport de M. Descours Desacres, la commission a ajourné ses travaux en signe de deuil. En conséquence, la deuxième séance prévue pour ce jour a été annulée.

**Vendredi 13 novembre 1970.** — *Présidence de M. Coudé du Foresto, vice-président, puis de M. Alex Roubert, président.* La commission, poursuivant l'examen du projet de loi de finances pour 1971, a procédé à l'audition de M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture.

Celui-ci a réparti le budget de son département en trois masses : les crédits consacrés au soutien des marchés, aux transferts sociaux, enfin à l'équipement du monde rural.

Les dépenses pour le soutien des marchés traduisent une diminution très forte mais une orientation meilleure. La diminution est due, non seulement à des transferts de charges, mais également à une amélioration de la structure de la production. La part positive de ces crédits, celle qui est consacrée à l'orientation du marché, passe de 95 millions de francs à 180 millions de francs.

Les transferts sociaux, en revanche, bénéficient d'une très forte augmentation et d'une meilleure répartition des dépenses. Les concours publics augmentent de 1.160 millions, la solidarité nationale s'affirme et les contributions professionnelles elles-mêmes augmentent légèrement et représentent 19 p. 100 du total.

Les raisons de l'augmentation sont diverses : amélioration des soins, prestations nouvelles ou accrues pour la vieillesse ou en faveur des familles, notamment l'allocation de la mère au foyer, dont les taux viennent d'être adaptés aux ressources des foyers.

L'équipement du monde rural constitue le point le plus délicat du budget car il est difficile d'en faire une exacte évaluation. En effet, on doit ajouter aux crédits inscrits au budget de l'agriculture certains autres crédits : 70 millions de francs votés par l'Assemblée Nationale pour la détaxation des carburants agricoles, les crédits inscrits au F. A. C., certains de ceux qui figurent au F. O. R. M. A., au F. A. R. ou, enfin, au F. E. O. G. A. qui, en 1971, devrait fournir 200 millions de francs pour l'orientation des marchés soit autant que pendant les années 1964 à 1968.

Le ministre, en outre, a fait part à la commission, de son intention de déposer devant le Sénat un amendement augmentant de 60 millions de francs les crédits d'équipement de l'agriculture.

Il estime que, dans ces conditions, le sort fait aux équipements sera donc meilleur qu'il n'y paraît de prime abord. D'autant plus, a-t-il ajouté, que des crédits supplémentaires

seront inscrits dans le collectif de fin d'année au titre de la protection contre les incendies de forêts, des bâtiments d'élevage et peut-être de la protection de la nature.

M. Driant, rapporteur spécial du budget de l'Agriculture, a ensuite posé un certain nombre de questions sur le financement du régime social agricole, sur la réalisation des équipements en matière agricole, déplorant la dispersion des crédits correspondants dans un très grand nombre de fascicules. Il a regretté le relèvement éventuel de la taxe sur l'eau au mètre cube, en soulignant qu'il subsistait au Fonds national pour le développement des adductions d'eau des crédits de 23 milliards, réserve destinée à honorer les travaux engagés, le cas échéant.

En ce qui concerne le remembrement, M. Driant a souligné que l'on dépensait trop de crédits pour les travaux connexes. Il a demandé au ministre s'il ne pensait pas qu'il y avait là des réformes à apporter.

Enfin, M. Driant a posé la question de la politique suivie en matière d'abattoirs et il a insisté sur les restrictions que le Gouvernement semble vouloir apporter à l'action du Crédit agricole, dont il craint que l'on pénalise le dynamisme.

Le ministre a alors répondu aux questions du rapporteur spécial :

Il a reconnu, en effet, que le financement du régime social agricole posait des problèmes mais qu'il fallait distinguer entre les dépenses de vieillesse qui s'imposent à l'agriculture et les dépenses de maladie supportées par des agriculteurs eux-mêmes.

Il a ajouté que l'augmentation annuelle des dépenses du régime social agricole serait moins forte qu'on ne pouvait le penser (elle est actuellement évaluée à environ 9 p. 100 pour les années qui viennent); qu'il y avait néanmoins là un problème auquel il faudrait réfléchir en dehors du débat budgétaire.

Il s'est engagé à éclaircir le problème des réserves financières du Fonds national d'adductions d'eau et au sujet de la taxe sur le mètre cube d'eau, il a exprimé l'espoir que tous les chefs-lieux de canton seront équipés dans ce domaine avant la fin du VI<sup>e</sup> Plan.

Quant au remembrement, le ministre a reconnu que les retards accumulés étaient impressionnants et il a exprimé son désir de simplifier la procédure en distinguant les travaux connexes et les travaux annexes qui ne sont pas indispensables à la réalisation du remembrement proprement dit.

Pour les abattoirs, il a convenu qu'un temps de réflexion s'imposait et qu'il n'était pas question de réaliser des abattoirs déficitaires.

Le maintien de l'encadrement du crédit sur les prêts du Crédit agricole est dû au souci du Ministère des Finances de contrôler les charges que les bonifications d'intérêt font peser sur le budget. Néanmoins, les discussions se poursuivent à ce sujet et, de toute façon, il n'est pas question de supprimer cette année l'emprunt traditionnel du Crédit agricole.

Pour l'enseignement agricole, des crédits de fonctionnement supplémentaires ont été dégagés, ainsi qu'une centaine de postes d'enseignants qui doivent permettre d'assurer normalement la rentrée.

Pour les équipements des établissements publics et privés, 50 millions de francs sont prévus au budget, auxquels pourront s'ajouter 30 millions de francs inscrits au Fonds d'action conjoncturelle, dont le déblocage sera prioritaire, ce qui permet d'escompter au total des crédits équivalents à ceux de l'année précédente mais qui, toutefois, ne permettrons pas de lancer de nouvelles constructions.

A la question posée par M. de Montalembert et M. Descours Desacres, le ministre a répondu que la carte scolaire était en voie de réalisation, qu'elle concernait aussi bien les établissements agricoles privés que publics et que, d'ores et déjà, il prévoyait l'accueil de 130.000 jeunes.

M. Dulin a posé ensuite un certain nombre de questions au sujet du remembrement rural, de la détaxation du carburant agricole — pour laquelle le ministre lui a fourni des apaisements concernant les petits agriculteurs — sur la justification d'une solidarité nationale accrue en faveur de l'agriculture, en raison du départ massif des jeunes vers l'industrie, enfin, sur les résultats du fonctionnement du F. E. O. G. A., du F. O. R. M. A.

En réponse aux questions de M. Dulin, le ministre a indiqué que la participation de la collectivité nationale représentait actuellement 92 p. 100 du financement du régime agricole vieillesse.

A propos du F. E. O. G. A., il a souligné que le financement à partir de 1971 se ferait comme l'avait prévu la commission des communautés économiques européennes. Il a ajouté que le décret fixant le prix du lait de qualité paraîtrait prochainement. D'autre part, en ce qui concerne la margarine, la taxation entrerait en application à partir de 1971 également.

MM. Monichon, Descours Desacres, Coudé du Foresto et de Montalembert sont intervenus pour poser diverses questions. M. Monichon a insisté sur le problème du B. A. P. S. A. en

mettant en valeur par ailleurs les charges que l'agriculture assume pour la nation tout entière et la créance qu'elle détient sur le reste des activités nationales.

MM. Descours Desacres et Coudé du Foresto ont attiré l'attention du ministre sur le fonds spécial d'électrification rurale et M. de Montalembert sur l'acquisition des terres par les S. A. F. E. R.

Le ministre a répondu qu'il prendrait en considération les remarques faites par les différents membres de la commission.

Après l'audition du ministre, MM. Armengaud et Descours Desacres ont souhaité que les rapporteurs spéciaux dans leur intervention abordent, pour l'un, le problème des préférences communautaires en agriculture, pour l'autre, la question des taxes sur les betteraves destinées au financement du budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Monichon, rapporteur spécial du B. A. P. S. A., a insisté sur le caractère économique de la gestion de la mutualité sociale agricole et sur la créance que l'agriculture lui paraît détenir sur le reste de la nation à qui elle fournit une fraction importante de sa main-d'œuvre.

**Mardi 17 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance la commission a entendu le rapport de M. Diligent, rapporteur spécial, sur les budgets de l'O. R. T. F. et de l'Information. M. Diligent a indiqué que l'Office a désormais adopté un nouveau mode de présentation de son budget, qui est rendu ainsi beaucoup plus lisible. Il s'est félicité de voir que l'un des vœux constants du Sénat est ainsi réalisé. Les recettes de l'Office seront pour 1971 de 1.869 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 330 millions par rapport à l'année dernière. La plus grande partie de cette progression sera due à l'augmentation de la redevance, qui sera portée de 100 à 120 F.

Un large débat s'est alors instauré, où sont intervenus MM. Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Armengaud, Edouard Bonnefous, Diligent, Dulin, de Montalembert, Fleury, rapporteur pour avis. MM. Pellenc et Edouard Bonnefous ont déploré l'insuffisance du contrôle parlementaire et ont regretté la disparition de l'ancien comité de surveillance dont les pouvoirs étaient largement plus étendus. MM. Fleury et Schmitt, de leur côté, ont souligné qu'il serait paradoxal de renforcer le contrôle parlementaire sur l'O. R. T. F. au moment où le Gouvernement s'efforçait de garantir son indépendance.



La commission a alors adopté un amendement proposé par M. Pellenc, tendant à rétablir l'ancien comité de surveillance prévu par l'article 53 de la loi de finances pour 1961, et l'article 70 de la loi de finances pour 1962.

M. Roubert a soulevé le problème des nombreux scandales qui secouent périodiquement l'Office. M. Pellenc a reproché à la télévision de conserver en quelque sorte les habitudes du cinéma et de faire des dépenses trop lourdes pour des émissions qui ne seront amorties qu'en une ou deux fois. Il a dénoncé également la lourdeur des états-majors de direction.

Abordant également le problème des ressources financières de l'Office, M. Edouard Bonnefous a souligné que la situation serait encore plus préoccupante dans quelques années, lorsque le développement de la télévision aurait atteint son point de saturation. Il a regretté la prodigalité qui caractérise souvent la gestion financière de l'Office. La commission a alors adopté un amendement tendant à supprimer l'autorisation de percevoir la redevance. Elle a adopté aussi l'amendement n° 71 voté par l'Assemblée nationale.

M. Diligent a ensuite présenté à la commission une analyse sommaire des crédits de l'*Information*. Une discussion a suivi où sont intervenus MM. Pellenc, rapporteur général, Armengaud, Edouard Bonnefous, de Montalembert. M. Edouard Bonnefous a insisté sur le problème très grave de l'avenir de la presse.

Quant à l'article 29 bis adopté par l'Assemblée nationale relatif à la taxation de publications dont la vente est interdite aux mineurs de dix-huit ans, et quant à l'article 77 bis, adopté par l'Assemblée Nationale relatif à la Société nationale des entreprises de presse, la commission se rangera à l'avis de la Commission des Affaires culturelles.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a adopté les rapports de M. Diligent.

*Au cours d'une deuxième séance*, la commission a procédé, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1971 votés par l'Assemblée nationale.

L'article 1<sup>er</sup> a été adopté sans modification.

A l'article 2, la commission, après intervention de M. Bardol, a introduit une disposition nouvelle dans le paragraphe 4 pour éviter que, dans le régime prévu par le Gouvernement, certains salariés ne bénéficient moins que dans le régime actuel de l'avantage constitué par la réduction d'impôts de 5 p. 100.

En revanche, sur proposition de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, et après un débat dans lequel sont intervenus MM. de Montalembert, Fortier, Bardol et Monichon, elle a supprimé le paragraphe 9 de l'article relatif aux surtaxes exceptionnelles dont le Gouvernement avait l'an dernier promis la disparition.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a proposé ensuite l'adjonction d'un article 2 bis nouveau tendant à imposer au Gouvernement la revision annuelle du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'évolution de l'indice des prix. A la suite de la discussion, à laquelle participèrent MM. Alex Roubert, président, Courrière, Armengaud, Tournan, Bardol, Colin et de Montalembert, la commission a adopté cet amendement.

Les articles 3, 4 et 5 ont été adoptés sans modification.

Sur l'article 6, relatif à l'application du régime de la déclaration contrôlée aux titulaires de revenus non commerciaux, un long débat s'est engagé, auquel prirent part MM. Armengaud, Fortier, Monory, Marcel Pellenc, rapporteur général, Bardol, Monichon, Schmitt et Courrière. La commission n'a finalement décidé que de proposer la fixation à 200.000 francs du chiffre plancher pour la tenue d'une comptabilité.

La commission a ensuite adopté, sur la suggestion de M. Monory, un amendement tendant à l'insertion d'un article 6 bis nouveau qui invite le Gouvernement à insérer dans le projet de loi de finances pour 1972 une disposition instituant un régime spécial d'imposition pour les revenus dont la connaissance est certaine.

La commission a adopté la modification de l'article 7 et ajourné l'examen de deux amendements à l'article 8 présentés respectivement par MM. Descours Desacres et de Montalembert.

Toujours sur l'article 8, elle a adopté un amendement de M. Monichon précisant que le chiffre d'affaires retenu pour l'imposition des agriculteurs au bénéfice réel devait être compris hors taxe.

L'article 9 a été amendé pour éviter que ses dispositions aient un effet rétroactif.

Les articles 10 et 11 ont été adoptés sans modification.

L'article 12 a été supprimé.

L'article 13 a été adopté sans modification.

L'article 14 a été complété pour permettre au Gouvernement de soumettre les spectacles cinématographiques au taux réduit de T. V. A.

Les articles 15, 16 et 17 ont été adoptés sans modification.

L'examen de l'article 18 a été reporté.

Les articles 19, 20, 21 et 22 ont été retirés par le Gouvernement.

Les articles 23, 24, 25, 26 et 27 ont été adoptés sans modification.

A l'article 28, un amendement a été adopté pour limiter à l'année 1971 la reconduction de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur.

L'article 29 a été complété par un amendement prévoyant des dispositions favorables aux véhicules routiers circulant sur les autoroutes à péage.

L'article 30 n'a pas été modifié.

L'article 31 a été supprimé.

Sur l'article 32, un amendement a été adopté pour étendre à certains matériels utilisés dans les exploitations forestières les dispositions relatives à la détaxation des carburants agricoles.

Enfin, les articles 34, 35, 36 et 37 ont été adoptés sans modification.

**Mercredi 18 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'examen définitif de divers budgets ainsi qu'à l'analyse de certaines dispositions votées par l'Assemblée Nationale à la fin de ses débats.

M. Monichon, rapporteur spécial, a indiqué les modifications apportées au budget annexe des prestations sociales agricoles, qui concernent une majoration de la subvention de l'Etat de 40 millions de francs, ainsi que deux articles additionnels, 66 *bis* et 66 *ter*, qui ouvrent la possibilité d'effectuer certaines modifications aux recettes du B. A. P. S. A.

Après les interventions de MM. de Montalembert et Descours Desacres, la commission a adopté ces trois dispositions.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite analysé deux mesures relatives aux services financiers (budget du ministère de l'économie et des finances). La commission a confirmé la suppression votée par l'Assemblée Nationale, d'une part, du crédit supplémentaire qui était demandé par le Gouvernement pour la conférence internationale des contrôles d'assurances des Etats africains français et malgache et, d'autre part, du crédit figurant au chapitre 44-80 pour l'encouragement à la recherche commerciale.

M. Legouez, rapporteur spécial, a analysé les dispositions de l'article additionnel 68 *bis* relatif au titre de « Patriotes transférés en Allemagne ». Ce texte a été approuvé par la commission.

M. Legouez a également indiqué que des amendements intéressant le relèvement des pensions des veuves de grands invalides et les anciens membres des Forces de l'ordre en Afrique du Nord seraient probablement soumis au Sénat.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a analysé le déblocage d'une partie des crédits figurant au fonds d'action conjoncturelle pour le logement. Cette mesure est destinée à permettre la construction de 20.000 logements supplémentaires et elle entraîne la modification des articles 58 et 59 du projet de loi de finances. D'autre part, l'article 60 bis nouveau vise à proroger le blocage des loyers des Logécos construits avant 1964.

L'ensemble de ces dispositions relatives au logement a été approuvé par la commission, ainsi que l'article 66 A nouveau concernant les droits d'entrée et les taxes dans les monuments historiques.

**Jeudi 19 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à l'examen des amendements déposés aux articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1971.

Elle a notamment donné un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 13 et 59 de M. Bardol, 53 et 56 de M. Pauzet, 64 de M. Bardol, 78 et 79 de M. Grand, 5 de M. Yves Durand et 69 de M. Pauzet.

La commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendement n<sup>os</sup> 1 de M. Caillavet, 2 de M. Descours Desacres, 54 et 55 de M. Pauzet, 3 de M. Descours Desacres, 20 de M. Duclos, 70 de M. Brousse, 8 de M. Cornu, 67 de M. Minot, 9 de M. Cornu, 26 de M. Aubry, 27 de M. Talamoni, 72 de M. Soudant et 68 de M. Dulin.

La commission s'est par contre prononcée contre un certain nombre d'amendements, notamment après intervention de M. Raybaud, contre un amendement n<sup>o</sup> 80 présenté par le Gouvernement, tendant à affecter une partie du produit du pari mutuel à la protection de la nature, au détriment du fonds national pour le développement des adductions d'eau.

La commission a été saisie des amendements n<sup>o</sup> 12 de M. Bardol, qui a pour objet de proposer une série de mesures d'ordre fiscal, et n<sup>o</sup> 17 de Mme Lagatu tendant à permettre aux mères de famille exerçant un emploi salarié de déduire, lors du calcul de leur revenu net imposable, le montant des frais résultant de la garde de leurs enfants. Ces amendements reprenant les dispositions des propositions de loi (n<sup>o</sup> 27, session 1970-1971, et 363, session 1969-1970), la commission a décidé que leur examen valait examen des propositions de loi.

**Vendredi 20 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance, la commission a procédé à l'audition de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique, accompagné de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat, sur le budget de son département ministériel, en réponse aux questions qui lui ont été posées, notamment par les rapporteurs spéciaux : M. Armengaud, pour les crédits « Industrie » et M. Houdet pour les crédits « Recherche scientifique ».

Evouant des questions d'ordre général, M. Armengaud a tout d'abord mis en relief les charges de toutes natures qui pèsent sur l'industrie et montré la nécessité de dégager une politique nouvelle. Il a souhaité que la commission puisse avoir des échanges de vues avec le ministre, au cours de l'inter-session, sur l'ensemble de ces problèmes généraux.

Une seconde observation du rapporteur spécial a porté sur la réorganisation du ministère. La nouvelle Direction de la Technologie, de l'Environnement industriel et des Mines semble constituer un véritable département ministériel à l'intérieur du ministère. Elle sera notamment chargée des problèmes de l'environnement et des nuisances.

Selon M. Armengaud, la législation existante en matière de nuisances doit permettre au ministère d'être suffisamment armé et le renforcement des services n'apparaît pas indispensable.

Le rapporteur spécial a ensuite posé la question du ravitaillement énergétique de notre pays et demandé au ministre s'il envisageait de procéder à un glissement de notre approvisionnement pétrolier en fonction des prix pratiqués.

Evouant les problèmes posés par l'artisanat, M. Armengaud a demandé au secrétaire d'Etat compétent dans quelle mesure les crédits demandés dans le présent budget permettraient de donner l'essor nécessaire à cette activité.

Le rapporteur spécial a ensuite souhaité obtenir du ministre des précisions concernant le siège de l'Office européen des brevets.

Enfin, pour terminer, il a manifesté ses inquiétudes au sujet de l'emploi des crédits du chapitre 66-01 qui concerne les contrats pour le développement des résultats de la recherche. Il apparaît que certaines entreprises importantes reçoivent des crédits pour des recherches qui devraient leur incomber et être financées par leurs fonds propres.

M. Coudé du Foresto a interrogé le ministre sur l'application du décret n° 70-957 du 21 octobre 1970 qui entraîne une augmentation des taxes et un transfert des charges des collectivités urbaines sur les collectivités rurales.

M. Monory a interrogé le ministre sur les quotas d'exportation de minerais de Nouvelle-Calédonie vers le Japon et s'est montré inquiet de l'évolution de l'activité de l'industrie du machinisme agricole.

Enfin, M. Descours Desacres a souhaité obtenir des précisions sur le problème de l'alimentation du Fonds de soutien aux hydrocarbures.

Puis M. Houdet, rapporteur spécial pour la Recherche scientifique, a posé un certain nombre de questions, notamment sur l'élargissement de l'enveloppe-recherche et l'amélioration de la coordination des moyens de recherche en vue de parvenir à la fin du VI<sup>e</sup> Plan à une meilleure évaluation de l'effort français de recherche.

Sur les grands programmes de recherche, les questions de M. Houdet ont d'abord concerné la recherche nucléaire : l'avenir du C. E. A., l'évolution de ses effectifs et la sous-traitance de certaines de ses activités, puis les problèmes de l'Euratom qui ne lui paraissent pas devoir être résolus par la diversification envisagée de ses activités, enfin l'évolution du marché mondial de l'uranium enrichi.

Dans le domaine spatial, le rapporteur a constaté que la France prévoit d'accroître sa contribution aux organismes européens au moment même où un grave désaccord apparaît entre les partenaires.

Sur le plan-calcul, M. Houdet a demandé dans quelles conditions était envisagée la reconduction de la convention avec la C. I. I. dont la position sur le marché reste très étroite.

Enfin, il a souligné l'intérêt des recherches océanographiques — notamment de l'aquaculture — dont il regrette qu'elles ne bénéficient pas d'une priorité plus nette.

Répondant aux questions qui lui avaient été posées, M. Ortoli a, tout d'abord, donné son accord pour répondre durant la prochaine intersession aux problèmes de caractère général qui pourraient préoccuper la commission.

Concernant l'organisation du ministère, certes, la charge de la nouvelle Direction de la technologie, de l'environnement industriel et des mines est lourde, mais le ministre a fait remarquer que si cette direction avait dans ses attributions les problèmes de l'approvisionnement minier en général, ceux qui concernent l'approvisionnement en charbon sont du ressort de la Direction du gaz, de l'électricité et du charbon.

Parlant sur le problème des nuisances, le ministre a exposé que les créations d'emplois à l'administration centrale sont justifiées par la nécessité d'un effort de réflexion. Des demandes

plus importantes sont faites au niveau des arrondissements minéralogiques, car il faut tendre à un renforcement des effectifs pendant les prochaines années.

La politique du ministère en matière de ravitaillement pétrolier français est une politique qui tend à la diversification de nos ressources d'approvisionnement.

Concernant les investissements étrangers, les critères sont variables dans le cadre d'une orientation générale qui fait préférer les créations d'entreprises en fonction d'éléments sociaux et des besoins de l'aménagement du territoire.

La question du siège de l'Office européen des brevets sera traitée dans un proche avenir.

Les crédits du chapitre 66-01, qui concerne les contrats pour le développement du résultat de la recherche, seront surtout dirigés vers des entreprises petites et moyennes et diffusés sur l'ensemble du territoire national. Il sera fait en sorte que leur procédure d'emploi soit mieux connue.

Répondant à M. Coudé du Foresto sur la question des taxes en matière d'électricité, le ministre a précisé que le décret en cause avait été légitimé par des raisons fiscales et que son application diminuait la complexité des problèmes traités.

A M. Monory, le ministre a répondu que la mesure prise en matière de quotas aboutissait, en fait, à une possibilité d'augmentation d'exportation, cette mesure contribuant également à la transformation du minerai sur place.

La situation de l'industrie de la machine agricole est certes préoccupante. C'est un domaine qui soulève de sérieuses difficultés.

Répondant aux questions de M. Houdet, le ministre a estimé que le problème posé par l'extension de l'enveloppe-recherche était plus juridique que réel. Deux secteurs, en fait, demeurent exciuis de cette enveloppe : le Centre national d'études sur les télécommunications, pour des raisons tenant aux modalités de son financement, l'aéronautique parce qu'elle lie étroitement des activités civiles et militaires, de recherche et de production industrielle.

L'objectif du ministre est que, quelles que soient les procédures juridiques, les responsables puissent avoir une vue d'ensemble des activités de recherche.

Parlant du C. E. A., le ministre a indiqué que son organisation était en voie de refonte en vue d'aboutir à une gestion économique. Aucun fait nouveau n'est intervenu concernant les compressions d'effectifs. Enfin, il est normal que le C. E. A. ait recours dans certains cas à la sous-traitance car il ne peut tout faire par lui-même.

Pour l'uranium enrichi, on va assister, estime le ministre, à la constitution progressive d'un marché mondial.

Sur l'avenir d'Euratom, le ministre s'est référé aux réponses qu'il avait déjà faites à la mission chargée d'étudier les problèmes nucléaires et rappelé que la position du Gouvernement consiste à ne recourir à la coopération internationale que dans la mesure où elle permet des réalisations meilleures qu'à l'échelon national.

Cette remarque est valable pour la recherche spatiale et c'est ce qui a conduit la France à se joindre récemment avec ceux de ses partenaires européens décidés à aller de l'avant dans ce secteur.

Pour le plan calcul, la C. I. I. développe progressivement ses activités et le renouvellement de la convention est en cours de discussion.

L'effort dans le domaine océanographique se poursuit ; toutefois son rythme ne doit pas dépasser les possibilités d'adaptation des structures.

Répondant enfin à une question de M. Bousch, le ministre a précisé qu'une réunion sur les projets de construction du grand accélérateur du C. E. R. N. se tiendra le 17 décembre prochain. Le Gouvernement français conserve une position de principe favorable mais il reste de nombreuses questions techniques et financières à régler.

M. Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, a enfin répondu à M. Armengaud sur les problèmes de sa compétence.

Il a souligné que l'artisanat constituait un ensemble important employant 10 p. 100 de la population active. Il a mis en relief l'effort budgétaire consenti dans le budget pour 1971 et rappelé que des crédits en provenance d'autres sources, telles que la Datar et l'éducation nationale, le fonds de la formation professionnelle et de la formation sociale, venaient s'ajouter aux crédits du ministère.

Après le départ du ministre et du secrétaire d'Etat, la commission a procédé, sur rapport de MM. Armengaud et Houdet, à l'examen des crédits. Elle a décidé de proposer des abattements de crédits sur le pré-développement et les contrats pour le développement de la recherche, ainsi que sur les enquêtes et informations statistiques.

Après des interventions de MM. Bousch sur l'activité des cokeries minières, et Descours Desacres sur certains dommages causés par les ouvertures de carrière, la commission a approuvé les rapports de MM. Armengaud et Houdet.



*Au cours d'une deuxième séance*, la commission a procédé à leur demande à l'audition de M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture, et de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, sur l'amendement n° 80, présenté par le Gouvernement, tendant à insérer après l'article 31 du projet de loi de finances, un article additionnel qui prévoit une nouvelle répartition des fonds prélevés sur le pari mutuel.

M. Duhamel a rappelé que les crédits ainsi dégagés seront destinés à la lutte contre la pollution, à l'aménagement des abords des grandes villes et des parcs régionaux. Reconnaissant que la procédure employée était peut-être critiquable, il a estimé néanmoins que l'objectif visé lui paraissait primordial. Le vote du Parlement à cet égard manifesterait la volonté de l'Etat d'engager une action pour la défense de la nature.

M. Chirac a fait observé que si l'amendement en cause aboutissait à un léger prélèvement sur les crédits de l'Agriculture, ceux-ci allaient être majorés, d'une part, par un amendement au projet de loi de finances que le Gouvernement vient de déposer devant le Sénat et, d'autre part, par des dispositions prévues à cet effet dans le prochain collectif budgétaire. Il a, en outre, indiqué que la plus grande partie du prélèvement porterait sur les parieurs.

Dans le débat qui s'est alors engagé, sont intervenus MM. Alex Roubert, président, Edouard Bonnefous, Driant, Dulin, de Montalembert et Mlle Rapuzzi. Poursuivant sa délibération après le départ des ministres, la commission a finalement décidé d'adopter l'amendement présenté par le Gouvernement.

#### LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE- RALE

**Mardi 17 novembre 1970.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Au cours d'une suspension de la séance publique, la commission s'est réunie pour procéder à un nouvel examen du projet de loi (n° 33, session 1970-1971) portant modification de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967 instituant une commission des opérations de bourse et relative à l'information des porteurs de valeurs mobilières et à la publicité de certaines opérations de bourse, compte tenu de la décision prise par le Sénat sur l'article 1<sup>er</sup> de ce texte.

Après avoir entendu M. Pleven, Garde des Sceaux, elle a décidé :

— de rectifier son amendement n° 2 sur l'article 2, de façon à n'y maintenir que la possibilité pour les personnes convoquées de se faire assister d'un conseil de leur choix ;

— de rectifier également son amendement n° 4, sur l'article 4, afin de ne garder que le second alinéa de cet article ;

— de retirer son amendement n° 5, sur l'article 5, comme suite logique de l'adoption à l'article 1<sup>er</sup> du texte du Gouvernement ;

— de modifier enfin son amendement n° 6, sur l'article 6, relatif à l'intervention de la Commission des opérations de bourse dans la procédure judiciaire.

**Mercredi 18 novembre 1970.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a, tout d'abord, désigné comme rapporteurs :

— M. de Félice, pour la proposition de loi (n° 42, session 1970-1971) de M. Henri Caillavet tendant à modifier le délai de désignation des délégués sénatoriaux ;

— M. Garet, pour la proposition de loi (n° 45, session 1970-1971) de M. Jean Legaret sur le statut de Paris.

La Commission a ensuite poursuivi l'examen du rapport de M. Marcihacy sur la proposition de résolution (n° 5, session 1970-1971) de MM. Courrière et Giraud, instituant une commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement des sociétés d'économie mixte chargées de l'aménagement et de la gestion des abattoirs et du marché d'intérêt national Paris-La Villette.

Le rapporteur a rappelé qu'au cours de la séance du 4 novembre, il avait exposé à la commission les conditions dans lesquelles pouvait, sur le plan juridique, le seul qui soit de la compétence de la commission des lois, être créée une commission d'enquête parlementaire.

Deux conditions sont posées par l'article 6, alinéa 2, de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires :

— l'enquête ne doit porter que sur des faits déterminés ;

— ces faits ne doivent pas avoir donné lieu à des poursuites judiciaires.

Le rapporteur s'était déclaré favorable à la création d'une commission d'enquête dans le cas particulier, des faits précis ayant été mis en cause et aucune poursuite judiciaire ne paraissant, à sa connaissance, engagée.

La commission avait, toutefois, estimé que, avant de prendre une décision, il convenait d'avoir la certitude, par une réponse officielle du Garde des Sceaux à la lettre que le président Bonnefous lui avait adressée, qu'aucune poursuite n'était effectivement en cours. Cette réponse étant parvenue, la décision pouvait donc maintenant être prise.

Le rapporteur a conclu en demandant à ses collègues de proposer au Sénat la création d'une commission d'enquête non seulement sur l'aménagement et la gestion, mais aussi sur le financement des abattoirs et du marché d'intérêt national de Paris - La Villette.

Après un débat auquel ont, notamment, participé MM. Carous, Montpied, Soufflet, le président et le rapporteur, il a été décidé de proposer au Sénat le texte suivant :

« Il est institué au sein du Sénat, conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, une commission d'enquête parlementaire sur les conditions économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des abattoirs et du marché d'intérêt national de Paris - La Villette. »

M. Lefort a alors présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 235, session 1969-1970) tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale, et à vingt et un ans l'âge d'éligibilité des députés, conseillers généraux et conseillers municipaux.

Il a, dès l'abord, précisé qu'il ne retenait dans le texte proposé que les dispositions relatives à l'abaissement de l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale, le problème de l'éligibilité aux assemblées élues au suffrage universel direct ayant fait l'objet, le 2 juin dernier, d'un vote positif de la part du Sénat.

Selon le rapporteur, outre une profonde aspiration de la jeunesse, plusieurs éléments militent en faveur de cette première partie de la proposition de loi :

— tout d'abord, elle est conforme à notre Constitution en ce qu'elle lie l'abaissement de la majorité civile et celui de la majorité électorale ;

— ensuite, cette modification de l'âge de la majorité a été déjà proposée dans le passé par des groupes d'opinions fort différentes ;

— enfin, l'âge de dix-huit ans est considéré, si l'on se réfère à de nombreuses dispositions légales, comme celui où une autonomie de décision devient possible ; c'est, en particulier, l'âge de la majorité pénale.

Par ailleurs, le rapporteur a fait valoir à ses collègues que de nombreux pays d'Europe avaient d'ores et déjà abaissé ces âges de majorité et qu'en outre l'Assemblée du Conseil de l'Europe elle-même avait adopté des recommandations favorables à l'abaissement de l'âge de la majorité civile.

Au cours de la discussion générale qui a suivi, M. Marcihacy est tout d'abord intervenu pour dire que le problème se présentait très différemment pour la majorité civile et la majorité électorale. L'abaissement de cette dernière majorité ne présente que peu d'inconvénients. Pour la majorité civile, l'orateur s'est déclaré beaucoup plus réservé, compte tenu de ses incidences à divers plans de la vie personnelle.

M. Soufflet a proposé, pour répondre au souci de M. Marcihacy et de plusieurs de ses collègues, que l'âge de la majorité soit abaissé, dans un premier temps, de vingt et un à vingt ans.

M. Champeix, favorable au principe de l'abaissement de l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale, a fait part à la commission de sa conviction que le véritable problème n'était pas tant celui de la maturité mais bien plutôt celui de l'éducation civique des jeunes qui est actuellement très insuffisante.

Si l'on se réfère à l'article 3 de la Constitution, a expliqué de son côté M. Schiélé, la majorité électorale ne peut être dissociée de la majorité civile, bien que cette dissociation puisse apparaître souhaitable à certains ; d'autre part, il est difficile, au moment où l'on prolonge la vie pré-adulte par la prolongation des études, d'abaisser, d'une façon aussi importante que le fait la proposition de loi, l'âge des deux majorités. M. Schiélé s'est rallié, en conséquence, à la proposition de M. Soufflet, M. Poudonson a exprimé un avis comparable.

Sont également intervenus dans la discussion MM. de Bourgoing, Eberhard et Geoffroy.

Mis aux voix, l'article premier de la proposition de loi a été repoussé par la commission. Puis, sur la proposition de M. Soufflet, et à l'issue d'une discussion à laquelle ont participé MM. Bruyneel, Champeix, Eberhard, Geoffroy, Lefort, Le Bellegou, Marcihacy, Mignot et Schiélé, la commission a adopté

un nouveau texte modifiant l'article 388 et le premier alinéa de l'article 488 du Code civil, de façon à abaisser à vingt ans l'âge de la majorité civile.

L'article 2 de la proposition a été adopté après avoir été modifié dans sa référence, seul l'alinéa premier de l'article L. 2 du Code électoral devant être désormais visé, et dans son contenu, l'âge de vingt ans remplaçant celui de dix-huit ans. A ce sujet, M. Mignot a demandé au rapporteur de souligner dans son rapport que la commission aurait volontiers abaissé plus nettement l'âge de la majorité électorale si celle-ci n'était pas indissolublement liée par la Constitution à la majorité civile.

L'article 3 de la proposition, en raison du choix fait par la commission aux articles premier et 2, a été supprimé.

L'article 4, relatif à l'âge de l'éligibilité, a été également supprimé, conformément à la proposition faite par le rapporteur au début de son exposé.

L'article 5, en tant qu'il ne modifie pas au fond l'article L. 45 du Code électoral, a été supprimé, sur proposition du rapporteur.

Enfin, M. Lefort a reçu mandat de ses collègues pour ajouter un nouvel article pour prévoir que l'âge de vingt ans devait remplacer celui de vingt et un ans dans les divers textes en vigueur se référant à l'âge de la majorité civile ou électorale.

M. Molle a enfin présenté son rapport pour avis sur les crédits du budget de la Justice.

Il a rappelé, tout d'abord, les principales données du budget telles qu'elles avaient été définies par M. Pleven, Garde des Sceaux, lors de son audition par la commission. Puis il a insisté plus particulièrement sur certains points :

— en ce qui concerne les magistrats, il s'est inquiété de ce que les postes pourvus en 1971, qui sont nombreux, le soient surtout par des magistrats non issus de l'Ecole nationale de la magistrature ;

— en ce qui concerne le personnel de greffe, le rattrapage à effectuer est tel que les efforts très nets faits dans le projet de budget seront certainement encore insuffisants ;

— le domaine de l'éducation surveillée est de beaucoup le plus préoccupant ; faute de personnel, les places inutilisées augmentent régulièrement ;

— l'administration pénitentiaire n'est pas bien lotie non plus, à la fois pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments existants et pour la création de postes, qui atteint le chiffre de 264 contre 530 estimés souhaitables chaque année, par la commission compétente, pour la durée du VI<sup>e</sup> Plan ; ce sont surtout les

postes d'éducateur et d'assistante sociale qui se trouvent sacrifiés au détriment d'une exécution correcte des sentences pénales ;

— enfin, les dépenses en capital, bien qu'en augmentation sensible sur l'année dernière, sont très insuffisantes dans tous les secteurs, aussi bien les subventions aux collectivités locales pour la construction des Palais de Justice, que la modernisation ou la construction d'établissements pénitentiaires et de nouveaux établissements d'éducation surveillée. Ce vide laisse craindre une crise de l'équipement sans précédent dans quelques années.

A la suite de cet exposé, une discussion a eu lieu, au cours de laquelle M. Mignot a proposé de repousser purement et simplement les crédits proposés afin de faciliter à l'avenir la tâche de M. Pleven et de faire comprendre au Gouvernement que le budget de la Justice ne pouvait continuer à garder, dans le budget général de la Nation, une place aussi minime que 0,89 %. Sont intervenus également MM. Eberhard, Le Bellegou et Soufflet.

En définitive, la commission a émis un avis défavorable à l'adoption du budget de la Justice.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, la commission a entendu M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur, sur les crédits de son département ministériel.

Soulignant que le budget de l'Intérieur était en forte progression par rapport au précédent (14 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et 20 p. 100 pour les dépenses en capital), le ministre a immédiatement répondu aux différentes questions posées par les commissaires.

A M. Nayrou, rapporteur pour avis du budget de l'Intérieur, qui demandait si le Gouvernement avait l'intention de revoir le problème de la T. V. A. frappant les travaux communaux, le ministre a indiqué qu'il était impossible de supprimer cette taxe, car les fournisseurs et entrepreneurs travaillant pour le compte des collectivités locales se verraient refuser la possibilité de déduction de ladite taxe. Le problème est de faire en sorte que les collectivités disposent de nouvelles ressources et, à cet égard, des améliorations ont été obtenues.

M. Nayrou a également posé une question au sujet des fonds libres des collectivités locales déposés dans les caisses de l'Etat. Le ministre a souligné que, si les communes étaient effectivement tenues de déposer, sans intérêts, leurs fonds libres dans les caisses du Trésor, il ne fallait pas oublier que celui-ci leur faisait l'avance des impôts locaux. Un effort peut être espéré en ce qui concerne les emprunts.

M. Nayrou s'est aussi préoccupé des premiers résultats attendus, dans les communes de moins de 5.000 habitants, de la récente enquête sur la revision des bases contributives de la propriété bâtie. M. Marcellin lui a répondu que si 98 p. 100 des déclarations étaient parvenues aux services des impôts, aucune exploitation des documents reçus n'avait encore pu effectivement commencer.

Le rapporteur pour avis a, d'autre part, demandé quelle avait été l'évolution du versement représentatif de la part locale de la taxe sur les salaires. Le ministre a indiqué que, par rapport à la taxe locale, l'évolution du versement représentatif se traduisait par une progression de 13,5 p. 100. En deux ans l'augmentation de cette source de revenus pour les collectivités aura été de 36 p. 100.

Toujours à M. Nayrou, qui lui posait la question de savoir, d'une part, quel était le nombre total des fonctionnaires départementaux et, d'autre part, combien d'entre eux étaient affectés à des tâches relevant de l'Etat, le ministre a répondu que ce nombre était de 33.938 (21.489 titulaires et 12.449 auxiliaires). Il est difficile de déterminer exactement ceux qui sont utilisés à des tâches d'Etat, de même qu'il n'est guère aisé de connaître la proportion des fonctionnaires de l'Etat qui travaillent pour les collectivités. Un effort particulier a été fait pour l'amélioration du recrutement et la promotion sociale des personnels départementaux et communaux.

En ce qui concerne l'intention prêtée au Gouvernement de déclasser les routes nationales dites secondaires pour en mettre l'entretien à la charge des départements, sujet qui retenait également l'attention de M. Nayrou, le ministre a dit que rien n'avait été décidé. Il est certain que l'Etat a des difficultés pour entretenir les routes nationales de deuxième et troisième catégories, mais pour qu'un transfert de charges soit opéré dans ce domaine, il conviendrait, d'une part, que les conseils généraux soient d'accord et, d'autre part, que lesdites routes soient préalablement remises en état.

Evoquant le problème des régions, le rapporteur pour avis a invité le ministre à préciser de quelle manière il envisageait leur formation dans une nouvelle définition et comment il projetait de tenir compte de la volonté de la population et des assemblées élues. M. Marcellin a souligné qu'à son avis la région devait se situer dans la perspective d'une évolution de fait. Il ne faut pas que la région et le département soient opposés, a-t-il ajouté, la première ne devant pas être une collectivité locale nouvelle ni un échelon administratif supplémentaire. Quant aux assemblées

régionales, il pourrait y en avoir deux : une économique et sociale représentant les catégories socio-professionnelles, et une assemblée politique émanant des conseils généraux.

En ce qui concerne les mesures nouvelles prévues au budget de 1971 pour les moyens en personnel et les dépenses d'équipement de la police nationale, aux questions posées par M. Nayrou, le ministre a souligné que 2.728 créations d'emplois étaient prévues, dont la plupart affectaient les corps urbains. Un plan de trois ans va permettre l'entretien des commissariats de police. Les crédits d'équipement immobilier sont doublés.

Quant aux subventions de fonctionnement et d'équipement des collectivités locales, à propos desquelles M. Nayrou interrogeait le ministre, celui-ci a répondu que leur volume global avait été très sensiblement augmenté.

Pour ce qui est des mesures prises depuis un an en faveur des personnels communaux, sujet qui faisait également l'objet d'une question de M. Nayrou, le ministre a signalé qu'une série d'améliorations avaient été opérées par divers textes en matière de rémunération et d'avancement, dans le sens d'un alignement sur les personnels de l'Etat. Un meilleur recrutement devra être recherché par l'intermédiaire de l'Association nationale d'études municipales (A. N. E. M.). Un texte est en préparation, qui sera incessamment soumis au Conseil des ministres et vraisemblablement déposé en première lecture sur le bureau du Sénat.

Traitant de la protection civile, toujours à la demande du rapporteur pour avis, le ministre a indiqué que la progression des crédits de fonctionnement était de 18 p. 100. Une majoration est également enregistrée pour les crédits d'équipement. La grande innovation de 1971 est la mise à la disposition des services de la protection civile de douze compagnies de l'armée, dont les soldats recevront une formation spéciale.

Enfin, répondant à une dernière question de M. Nayrou sur l'assistance technique aux collectivités locales, M. Marcellin a signalé qu'un crédit était prévu pour les études, afin de permettre aux maires de discuter sur un pied d'égalité avec les services techniques compétents.

M. Verdeille a demandé au ministre de l'informer :

— sur les problèmes des crédits routiers ;

— sur la suite réservée à un vœu de l'Association des maires de France tendant à la réunion d'une table ronde sur le fonds spécial d'investissement routier et le financement de la voirie communale.



Le ministre a rappelé que les crédits routiers étaient en constante augmentation depuis 1963. Quant à la réunion d'une table ronde, c'est déjà chose faite, puisque la commission Pianta étudie les problèmes évoqués par M. Verdeille.

M. Marcellin a encore répondu à des questions qui lui ont été posées par :

— M. Raybaud, rapporteur spécial de la Commission des Finances, sur la politique de décentralisation et de déconcentration, et notamment sur la portée des récents décrets du 15 novembre 1970 ;

— M. Champeix, sur la réforme des finances locales et la nécessité, en attendant cette réforme, de dispenser de la T. V. A. les travaux effectués par les collectivités locales ainsi que d'exonérer des droits d'enregistrement les achats fonciers ou immobiliers réalisés par lesdites collectivités pour des aménagements touristiques et culturels ;

— M. Schiélé, sur les difficultés de carrière rencontrées par le personnel communal des catégories A et B ;

— M. Eberhard, sur le contenu du projet de loi relatif à la gestion municipale et aux libertés communales et sur la possibilité d'autoriser le versement en plusieurs tranches des impôts locaux dus par les petits commerçants ;

— M. Jozeau-Marigné, sur la nécessité, pour les administrateurs locaux, d'être informés suffisamment tôt du montant des ressources attendues du versement représentatif de la part locale de la taxe sur les salaires ; sur les difficultés rencontrées par les communes pour obtenir le financement de certains équipements et entreprendre des travaux en matière de voirie urbaine ;

— M. Blanc, sur une éventuelle fusion des communes composant les grandes agglomérations ;

— M. Poudonson, sur les délais d'exploitation des déclarations concernant la revision des bases contributives de la propriété bâtie ;

— M. Mignot, sur la rigueur excessive des règles établies par la Caisse des dépôts et consignations en ce qui concerne le quantum des prêts consentis aux collectivités locales par cet organisme ;

— MM. Mignot et Schiélé, sur les obstacles auxquels se heurtent les maires désireux de connaître le montant de la taxe locale d'équipement perçue sur les immeubles édifiés dans leur commune.

**Jeudi 19 novembre 1970.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* La commission a, en premier lieu, entendu une communication de M. Marcel Molle, rapporteur pour avis du budget de la Justice, sur l'article 76 du projet de loi de finances. Il a rappelé que les transactions portant sur des valeurs mobilières cotées en bourse doivent être effectuées par l'intermédiaire d'un agent de change; toutefois, dans les transactions entre particuliers, ces valeurs peuvent faire l'objet de cessions de gré à gré au comptant: ces transactions de gré à gré sans passer par l'intermédiaire d'un agent de change ne sont permises en matière de transactions entre deux sociétés, ou entre une société et un particulier, que si elles font l'objet d'un acte notarié. L'article 76 du projet de loi de finances fait disparaître cette dernière possibilité, et impose, en conséquence, le recours à un agent de change dans toutes les transactions entre deux sociétés ou entre une société et un particulier.

Sur la proposition de son rapporteur, la commission a estimé que cette disposition pouvait être approuvée.

Puis M. Nayrou a présenté son rapport pour avis sur les crédits pour 1971 du Ministère de l'Intérieur.

Il a tout d'abord procédé à une analyse globale et par titres de ce budget. Il a souligné la forte augmentation des crédits, non seulement par rapport à l'année 1970, mais également par rapport au taux d'accroissement du budget de l'Etat pour 1971, rappelant cependant que les comparaisons avec 1970 n'avaient qu'une valeur toute relative compte tenu des économies budgétaires décidées pour ladite année. Puis il a examiné les mesures nouvelles concernant les collectivités locales, l'administration du territoire, la police nationale, la protection civile.

S'agissant des collectivités locales, le rapporteur a mis l'accent sur l'absence de transferts de charges de ces collectivités vers l'Etat. Il a analysé les subventions d'investissement accordées par l'Etat, marquant notamment à cette occasion l'inquiétude des élus locaux en matière de voirie. A ce propos M. Jozeau-Marigné a évoqué les difficultés que rencontrent les communes pour financer leurs opérations de voirie urbaine qui ne dépendent pas de grands ensembles. Le rapporteur a également traité des problèmes de la T. V. A. due par les communes et regretté vivement l'importance du montant de cette taxe par rapport à celui des subventions. MM. Soufflet et de Bourgoing, tout en reconnaissant l'existence d'un problème, ont rappelé

qu'avant l'institution de la T. V. A. les communes payaient d'autres impôts et qu'il fallait tenir compte de cet état antérieur pour effectuer des comparaisons valables.

En ce qui concerne l'administration du territoire le rapporteur a regretté que les services préfectoraux ne bénéficient pas d'un renforcement de leurs effectifs, notamment dans la perspective de la déconcentration en cours.

Quant aux crédits de la police nationale, ils apparaissent en forte augmentation puisqu'ils représentent à eux seuls les deux tiers du budget de fonctionnement. En particulier 2.728 emplois nouveaux, essentiellement destinés aux corps urbains, sont créés. Le rapporteur a d'autre part évoqué les problèmes statutaires des personnels de police.

M. Nayrou a ensuite souligné l'insuffisance des crédits de fonctionnement et d'équipement destinés au service de la protection civile eu égard surtout aux efforts à entreprendre pour la lutte contre les incendies de forêts, encore que diverses mesures n'ayant pas d'incidence budgétaire directe soient prévues pour améliorer l'efficacité des interventions publiques.

Diverses questions furent également traitées par le rapporteur, dont le statut du personnel communal et la réglementation en matière de sécurité dans les lieux publics.

A l'issue d'un débat auquel ont pris part tous ses membres, la commission a émis un avis favorable sur le budget pour 1971 du Ministère de l'Intérieur.